

Compte rendu de l'exercice 2017



# Les temps changent — la CPM se prépare

L'économie est engagée dans un processus de bouleversements majeurs. Bien que la numérisation offre de grandes opportunités, elle représente aussi un défi à relever tant pour les entreprises que la société. Elle modifie notre culture et notre façon de travailler. Non seulement les modèles commerciaux changent, mais aussi nos habitudes professionnelles. Pour notre avenir, il est essentiel de mettre à profit les chances que nous offrent les nouvelles technologies. Mais pour y parvenir, les entreprises doivent réunir les conditions requises. Leur prospérité passe obligatoirement par l'adaptation de leurs structures et le maintien des marges de manœuvre et de liberté accordées à leurs collaborateurs. Une gageure, le changement s'opérant à intervalles toujours plus courts.

En particulier les big data sont un sujet de préoccupation pour l'économie. La numérisation croissante des processus avec d'énormes flux de données représente en effet un véritable challenge pour les entreprises, la technologie de l'information et avant tout pour les individus, notamment en ce qui concerne la protection et la sécurité des données.

La Caisse de pensions Migros est aussi confrontée à ces changements. Elle se doit d'anticiper les développements futurs et d'adopter les bonnes dispositions. Dans le présent compte rendu d'exercice, les membres de la direction thématisent les projets en cours et les défis actuels au sein de leurs départements.

# Contenu

Éditorial	3
-----------	---

Vue d'ensemble des chiffres-clés	5
----------------------------------	---

Rapport annuel	7
----------------	---

1. Rétrospective et prévisions	10
--------------------------------	----

2. Placements	16
---------------	----

Comptes annuels	29
-----------------	----

Bilan	30
-------	----

Compte d'exploitation	31
-----------------------	----

Annexe aux comptes annuels	32
----------------------------	----

1. Principes et organisation	32
------------------------------	----

2. Membres actifs et bénéficiaires de rentes	39
----------------------------------------------	----

3. Nature de l'application du but	40
-----------------------------------	----

4. Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence	44
----------------------------------------------------------------------	----

5. Risques actuariels/couverture des risques/degré de couverture	45
------------------------------------------------------------------	----

6. Explications relatives aux placements et au résultat net des placements	49
----------------------------------------------------------------------------	----

7. Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation	59
----------------------------------------------------------------------------------	----

8. Demandes de l'autorité de surveillance	62
-------------------------------------------	----

9. Autres informations relatives à la situation financière	62
------------------------------------------------------------	----

10. Événements postérieurs à la date du bilan	62
-----------------------------------------------	----

## Rapports

Rapport de l'expert en matière de prévoyance professionnelle	63
--------------------------------------------------------------	----

Rapport de l'organe de révision	64
---------------------------------	----





Direction de la CPM

De g. à dr.: Christoph Ryter, directeur

Adrian Ryser, Asset Management

Sergio Campigotto, administration, directeur adjoint

Reto Schär, biens immobiliers Suisse

Danilo Follador, assurance

## Chères lectrices, chers lecteurs

La CPM a connu une nouvelle fois un exercice couronné de succès. Parmi les résultats particulièrement réjouissants figurent la performance absolue de 9% et le fait que presque toutes les catégories de placements ont dépassé les objectifs fixés. C'est ce qui a, dans l'ensemble, généré la bonne performance relative atteinte par rapport à la référence de 7.5%.

Au vu de ces bons résultats, les assurés de la CPM se demanderont peut-être pourquoi le conseil de fondation a décidé de procéder à une révision du règlement de prévoyance au 1<sup>er</sup> janvier 2019. C'est avant tout en raison des perspectives d'avenir.

Outre les gains sur les placements en actions, une grande partie de la performance positive des dernières années s'explique par la chute des taux d'intérêt: la valeur de marché des obligations et des biens immobiliers dépend du niveau des taux d'intérêt. Des taux à la baisse entraînent des bénéfices de réévaluation, car les futurs rendements prévus sont actualisés à un taux plus bas. Ces gains étaient plus que bienvenus. Ils nous ont permis de rémunérer les capitaux de prévoyance des assurés actifs et des bénéficiaires de rentes, de financer l'augmentation des réserves nécessaire en raison de l'abaissement du taux d'intérêt technique d'encore 4% en 2010 à 2% l'année dernière et, enfin, de reconstituer entièrement les réserves de fluctuation de valeurs. Avec un taux de couverture de 119.4%, la situation financière actuelle de la CPM est très stable.

Dans le futur, les experts en placement s'attendent toutefois à des rendements de la fortune plus bas. Par conséquent, le conseil de fondation mise sur la prudence et a décidé, après d'intenses discussions, d'adapter les promesses de prévoyance, afin de

garantir à la CPM une stabilité financière à l'avenir également. Le plan de financement pour la constitution de la prévoyance vieillesse est orienté sur le long terme. Une institution de prévoyance doit se montrer d'autant plus prudente lorsque les perspectives de rendement se dégradent. Les promesses de rentes dues à la retraite ne peuvent plus être réduites ultérieurement, mais doivent être versées pendant 25 à 30 ans. La prolongation de l'épargne à partir de 20 ans et l'objectif de prestation maximal légèrement adapté après 44 années d'assurance de 68.64% du revenu assuré tiennent compte de cette réalité.

Le contexte économique est en profonde mutation: la numérisation de différents processus métier, mais aussi l'évolution des comportements (d'achat) de nous tous sont déterminants pour les entreprises Migros. Ces développements constituent certes des opportunités, mais nous placent également devant des défis de taille. Dans le présent compte rendu d'exercice, différents projets et défis seront abordés.

Je vous souhaite, chères lectrices, chers lecteurs, une lecture intéressante et remercie les membres des organes suprêmes ainsi que l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs du siège pour l'excellent travail accompli tout au long de l'année écoulée.



Jörg Zulauf  
Président du conseil de fondation



## Vue d'ensemble des chiffres-clés

	2017	2016	2015	2014
<b>Ensemble des assurés</b>	81 156	80 851	80 771	81 644
■ dont actifs	52 718 *	52 369 *	52 081 *	52 402
■ dont bénéficiaires de rentes	28 438 **	28 482 **	28 690 **	29 242 **
<b>Employeurs affiliés</b>	43	43	43	43
<b>Placements en capitaux</b>	<i>en millions de CHF</i> 23 795.9	22 202.2	21 122.9	20 884.1
<b>Performance des placements</b>	% 9.0	5.3	1.6	7.0
<b>Excédent des produits et des charges (-)</b> <i>(avant modification de la réserve de fluctuation de valeurs)</i>	<i>en millions de CHF</i> 1 572.5	-1 264.6	-115.7	806.0
<b>Excédent technique</b> <i>(fonds libres + réserve de fluctuation de valeurs)</i>	<i>en millions de CHF</i> 3 792.8	2 220.4	3 485.0	3 600.7
<b>Valeur cible de la réserve de fluctuation de valeurs</b>	<i>en millions de CHF</i> 3 719.2	3 659.5	3 232.1	3 178.7
<b>Fonds libres / déficit de la réserve (-)</b> <i>(après prise en compte de la réserve de fluctuation de valeurs requise)</i>	<i>en millions de CHF</i> 73.6	-1 439.1	252.9	422.0
<b>Degré de couverture</b> selon l'art. 44 OPP 2	% 119.4	111.5	120.5	121.5
<b>Bases techniques</b>	LPP 2015 (TG) 2.0	LPP 2015 (TG) 2.0	LPP 2010 (TG) 2.5	LPP 2010 (TG) 2.5
<b>Cotisations de l'employeur</b>	<i>en millions de CHF</i> 412.9	408.0	400.9	407.4
<b>Cotisations des salariés</b>	<i>en millions de CHF</i> 191.8	188.2	184.5	184.1
<b>Prestations réglementaires</b>	<i>en millions de CHF</i> 668.7	643.3	644.9	747.0
<b>Revenu assuré en assurance complète</b>	<i>en millions de CHF</i> 2 252.9	2 215.3	2 174.8	2 110.5
<b>Frais d'administration pour l'application du règlement</b>	<i>en millions de CHF</i> 8.2	8.5	8.5	8.5
<b>Frais d'administration pour l'application du règlement par personne assurée</b>	<i>CHF</i> 101.2	104.9	105.4	104.3
<b>Frais de gestion de la fortune par CHF 100 de placements de la fortune</b>	<i>centimes</i> 31.4	31.6	30.7	29.8

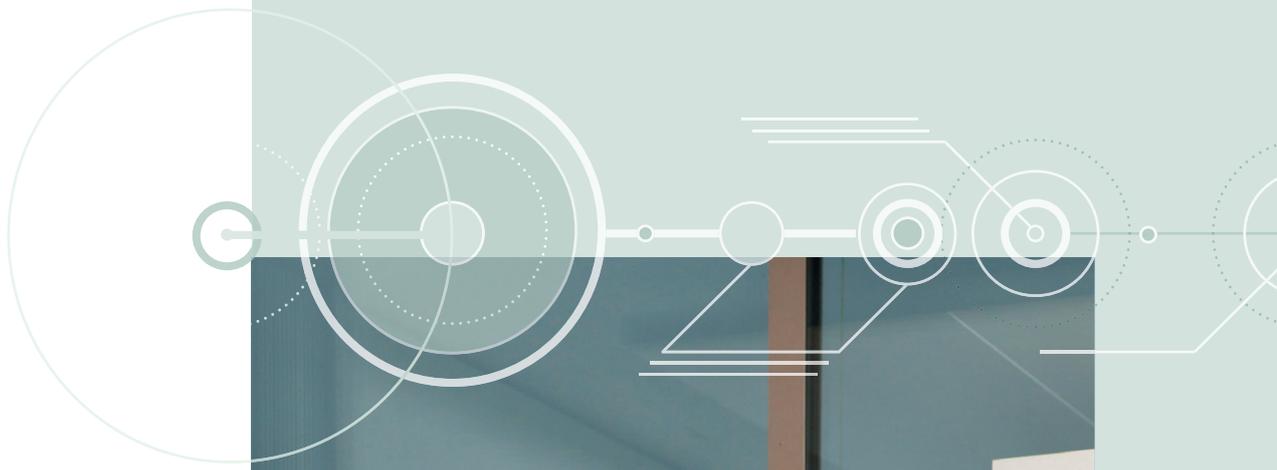
\* Sans sorties en suspens

\*\* Sans comptages multiples découlant de l'invalidité partielle, des retraites partielles et d'un deuxième rapport d'assurance



# Rapport annuel

---



Christoph Ryter,  
directeur





# Direction

## Défis/projets de la direction CPM

### **Protection des données**

Pour l'économie, le big data est devenu un thème d'innovation important. La signification économique des données est à égalité avec les facteurs de production main d'œuvre, ressources et capital. De grandes quantités de données sont traitées à haute vitesse.

La priorité est donnée à la garantie de la protection et de la sécurité des données, qui doivent être incluses dans tous les processus. Les normes internationales comme ISO 27001 (exigences pour la mise en place d'un système de gestion de la sécurité de l'information) et ISO 27002 (recommandations pour les mécanismes de contrôle inhérents à la sécurité de l'information) aident à faire face aux exigences toujours croissantes.

### **E-newsletter**

Nous voulons répondre à la demande croissante d'envois numériques d'informations de tous genres et livrer les contenus des données sous la forme que souhaitent les destinataires. Ceci s'applique en particulier aux lettres d'information jusqu'ici envoyées par courrier postal, mais aussi à l'accès direct des assurés à leurs données d'assurance personnelles telles que le certificat de prévoyance. Actuellement, nous travaillons à l'implémentation d'un outil de newsletter pour envoyer aux groupes cibles, rapidement et à moindres coûts, des informations importantes, actuelles et ciblées par e-mail.

# 1. Rétrospective et prévisions

## 1.1 Rétrospective

---

### Activité des organes

---

Les délégués de la CPM se sont réunis le 23 mars 2017. Le comité fait désormais office de lien entre le conseil de fondation et les entreprises affiliées ainsi que de comité d'élection pour les représentants des salariés au conseil de fondation. Au cours de l'exercice sous revue, l'assemblée des délégués a pris connaissance du compte rendu de l'exercice 2016 et s'est penchée sur le thème central de la réforme de la prévoyance vieillesse 2020. L'oratrice invitée était la conseillère nationale Ruth Humbel Näf (PDC) qui, en tant que membre de la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique, a informé sur l'état du paquet de réformes.

Durant la période sous revue, le conseil de fondation s'est réuni trois fois. Un séminaire de perfectionnement supplémentaire s'est tenu le 7 septembre 2017 lors duquel le thème de la réforme de la prévoyance vieillesse 2020 a été abordé. Parmi les orateurs invités figurait la responsable de la caisse de compensation AVS Migros, Marita Ebnetter, qui s'est intéressée au thème précité du point de vue de l'AVS. Daniel Dürr, en tant que responsable de l'organe de direction du Fonds de Garantie LPP, a présenté les défis actuels du Fonds de Garantie LPP. Les principaux sujets préparés par la direction et les comités qui ont été traités en cours d'exercice par le conseil de fondation sont résumés dans les pages suivantes.

### Révision du règlement de prévoyance

---

Depuis un certain temps, le conseil de fondation se consacre à l'adaptation du règlement de prévoyance aux nouvelles conditions. Il s'agit notamment de prendre en compte les perspectives de rendement plus faibles dues aux taux d'intérêt bas persistants ainsi que l'espérance de vie toujours croissante. Lors des réunions des 7 septembre et 23 novembre 2017, les décisions suivantes ont été prises en vue d'une adaptation du règlement de prévoyance:

- la révision entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2019.
- La primauté des prestations sera maintenue dans le plan de prévoyance.
- L'âge ordinaire de la retraite des hommes et des femmes à 64 ans demeure inchangé.
- Le début de l'épargne dans l'assurance complète sera désormais fixé à 20 ans.
- Le taux de rente par année d'assurance décroît de 1.80% à 1.56%.

- L'objectif de prestations maximal avec 44 années d'assurance constitue désormais 68.64% du revenu assuré.
- La prestation acquise jusqu'au 31 décembre 2018 sera garantie; la durée d'assurance sera augmentée en conséquence.
- En assurance complète, les cotisations demeurent inchangées à 8.5% du revenu soumis à cotisation pour les assurés et s'élèvent à 17% pour les employeurs.

Le comité de prévoyance a discuté des adaptations détaillées du règlement de prévoyance et le soumettra au conseil de fondation pour approbation lors de la réunion du 22 mars 2018. L'information sera ensuite communiquée aux assurés.

### Taux d'intérêt

---

Sont restés inchangés durant l'exercice sous revue, les taux d'intérêt appliqués au plan fondé sur la primauté des prestations et au plan de prévoyance des enseignants des Écoles-clubs. En revanche, la rémunération des avoirs d'épargne dans le plan d'assurance prévoyant une prestation en capital a été réduit de 0.25 point de pourcentage à 1.0% conformément aux prescriptions relatives au taux d'intérêt minimal LPP. Le même taux a été appliqué à la rémunération des avoirs d'épargne des comptes supplémentaires et d'excédents.

### Collectivisation des biens immobiliers Suisse

---

La Fondation de placement de la Caisse de pensions Migros Immobilier a été fondée à la fin décembre 2016 dans le but d'y intégrer l'ensemble des biens immobiliers de la CPM directement détenus. Lors de la réunion du 23 mars 2017, le conseil de fondation a approuvé le transfert de la fortune d'une valeur globale de CHF 5.2 milliards. Le transfert complet des immeubles avec l'authentification du contrat d'apport en nature a été effectué dans le courant du premier trimestre 2017. La collectivisation des biens immobiliers accroît la flexibilité de la CPM en cas de liquidations partielles et garantit, grâce à l'optimisation de la gestion des ressources, un allègement considérable des travaux de clôture annuelle. Une simplification de l'intégration des biens immobiliers d'autres institutions de prévoyance du Groupe Migros est aussi garantie. Par conséquent, avec la transmission du portefeuille immobilier de la CPM à la FP-CPM Immobilier, les immeubles de la caisse de pensions PRÉVOYANCE in globo<sup>M</sup> et de la caisse de pensions Denner ont aussi été transférés à la valeur de marché. Les placements immobiliers des institutions de prévoyance Migros peuvent ainsi être gérés de manière conjointe et efficace d'un seul tenant et fournir un accès direct à un portefeuille largement diversifié à toutes les institutions de prévoyance intéressées du groupe Migros. La gestion du portefeuille demeure du ressort de la CPM. La nouvelle fondation de placement clôture également son exercice à la fin octobre.

## Rapport de risque

Dans l'exercice sous revue, 45 risques ont été identifiés dans le rapport établi chaque année à l'attention du conseil de fondation. En gros, 16 de ces risques étaient considérés comme importants. Après l'instauration de toutes les mesures nécessaires à la réduction des risques bruts, deux risques s'avéraient toujours importants. Les deux risques nets importants sont de nature exogène et concernent, d'une part, l'incertitude en Bourse et sur les marchés des placements et, d'autre part, l'évolution potentiellement négative dans le commerce de détail susceptible de se répercuter sur le financement du plan de prévoyance. La situation générale en matière de risque présente un défi toujours aussi grand à relever en dépit du bon résultat des placements. Le contexte économique et financier demeure exigeant pour la CPM. En particulier le rendement actuellement nécessaire de 3.1 % est hors de portée à long terme et ne peut être atteint moyennant des risques acceptables. Le conseil de fondation a approuvé le rapport de risque lors de sa réunion de novembre.

## Placements durables

Durabilité et attitude responsable font depuis toujours partie intégrante de l'activité entrepreneuriale de Migros et de sa culture. Le conseil de fondation a, par conséquent, formellement décidé que la CPM s'engagerait pour une politique durable des placements et renforcerait sa contribution à la durabilité. En décembre, la CPM a en outre annoncé son affiliation à l'Association suisse pour des investissements responsables. La CPM est persuadée que des placements durables peuvent contribuer à améliorer le rapport entre risque et rendement dans l'intérêt des assurés, sans avoir à subir des pertes de rendement. Le processus de placement sera donc étendu avec l'intégration systématique de critères de durabilité. Dans la sélection de tous les placements, les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (critères ESG) seront toujours pris en considération en plus des aspects financiers. Les critères se fondent sur la loi suisse ainsi que sur les conventions internationales approuvées par la Suisse. Leur application progressive a débuté à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Ainsi, pour les placements dans des actions à l'étranger par exemple, l'orientation du portefeuille est désormais effectuée selon un indice ESG du MSCI (indice d'actions Morgan Stanley Capital International). En outre, en raison de positions en actions, les droits de vote seront en partie aussi exercés auprès d'entreprises étrangères. Les gestionnaires de fortune externes seront par ailleurs tenus de respecter les exigences ESG minimales.

## Activités de la direction

---

### Mutations au sein des cadres

---

#### Nominations

- Andrea Rädler, analyste Placements externes, au 1<sup>er</sup> janvier 2017
- Christian Walser, responsable FRW & Controlling FP-Immobilier, au 1<sup>er</sup> mai 2017

#### Retraite

- Urs Seiler, responsable Services centraux, au 30 septembre 2017

### Intégration des collaborateurs d'Interio SA dans d'autres entreprises du groupe Migros

---

Dans le cadre du projet «InterCasa», la plupart des collaborateurs d'Interio SA seront progressivement transférés dans différentes entreprises du groupe Migros. Lors d'une première étape, une centaine de collaborateurs ont intégré à la fin avril 2017 la Fédération des coopératives Migros et le centre de distribution Migros à Neuendorf. À la fin juin 2018, d'autres collaborateurs des différentes succursales Interio rejoindront les coopératives Migros régionales. À cela s'ajoutent une liquidation partielle de la caisse de pensions transférante PRÉVOYANCE in globo<sup>M</sup> (PIG) et une affiliation collective des assurés à la CPM. Afin d'éviter une dilution des provisions et des réserves de fluctuation de valeurs de la CPM, la FCM fournit un apport supplémentaire, car les fonds provenant de la liquidation partielle de la PIG sont insuffisants pour le rachat auprès de la CPM.

### Archivage électronique et postscanning à la direction Assurance

---

Consécutivement à la procédure d'évaluation en novembre 2016 et à la décision de confier ce projet à l'opérateur Arcplace AG, sa réalisation a débuté en mars 2017. Au terme de travaux de préparation minutieux et intensifs, la nouvelle application OnBase a été mise en service par étapes. Elle impliquait notamment le développement d'interfaces servant à l'administration technique des assurés et aux applications Office. Les dossiers physiques de bénéficiaires de prestations et d'EPL sont désormais disponibles sous forme électronique. La préparation et l'utilisation de flux de travail pour les opérations commerciales avec archivage électronique des documents entrants et sortants se sont achevées en février 2018. La réception du courrier s'effectue électroniquement via un centre de numérisation.

### Communication avec les assurés et nos partenaires auprès des entreprises affiliées

---

Les responsables d'équipe de la direction Assurance et le responsable Assurance ont donné 17 séminaires de préparation à la retraite. Le séminaire «Prévoyance 50+» proposé par la coopérative Migros Zurich a eu lieu à quatre reprises. À cela se sont ajoutées différentes conférences lors des séminaires des entreprises affiliées.

### Adaptations organisationnelles à la direction Administration

---

Comme conséquence de la collectivisation du portefeuille immobilier de la CPM, la comptabilité des biens immobiliers a été répartie entre les départements Comptabilité/Controlling des fondations de placement et Gestion des débiteurs. En parallèle, en termes d'organisation, le service de comptabilité de la Fondation de placement de la Caisse de pensions Migros Titres a été rattaché à la Fondation de placement Immobilier. Le responsable de ce nouveau département a été engagé au 1<sup>er</sup> mai 2017. Consécutivement au départ à la retraite du responsable des services centraux à la fin septembre 2017, une réorganisation a été effectuée au 1<sup>er</sup> octobre 2017 avec incorporation simultanée de ce service dans le département informatique. Une gestion optimale de l'informatique et de la bureautique sous une seule direction est ainsi garantie.

### Optimisation des décomptes de frais de chauffage et accessoires

---

Le volume croissant de décomptes dans la gestion des débiteurs a entraîné, en 2016, un examen des processus liés aux décomptes de frais de chauffage et accessoires. Les possibilités d'optimisation identifiées ont débouché sur un projet de mise en œuvre au niveau de l'organisation structurelle et fonctionnelle. Pour l'amélioration de la structure de conduite, un coach externe était à disposition. La nouvelle structure organisationnelle du département de gestion des débiteurs avec les deux équipes «Décompte des frais de chauffage et accessoires» et «Encaissement» est opérationnelle depuis août 2017. La réalisation des mesures fonctionnelles s'opère en continu et devrait s'achever dans le courant 2018.

## Candidature numérique pour appartements locatifs

Au cours de la période sous revue, la décision a été prise d'introduire une plateforme de location électronique. À l'heure actuelle, le processus de candidature pour des appartements locatifs est principalement effectué sur papier. Certaines étapes comme la saisie des annonces pour publication sur les plateformes de locations affiliées (Immoscout, etc.), la résiliation de l'ancien bail et l'établissement du nouveau bail sont effectués à l'aide du logiciel de gestion REM. Comme les plateformes de location utilisées aujourd'hui couvrent uniquement la publication d'annonces et la prise de contact avec des locataires potentiels, le processus de candidature pour appartements locatifs est laborieux, car les ruptures de média compliquent le processus de location. La nouvelle plateforme de location offrira un processus entièrement numérisé, de la candidature à la résiliation en passant par la vérification du locataire et la conclusion du contrat de bail. L'introduction est prévue en 2018.

## État des lieux électronique

L'introduction progressive de l'application mobile d'état des lieux conçue pour la gestion immobilière a abouti à la fin juin 2017. L'application basée sur iPad effectue en quelques étapes tout le processus d'état des lieux. Toutes les informations nécessaires relatives à l'immeuble sont téléchargées dans l'application mobile à partir du système d'exploitation REM, puis actualisées au terme de l'état des lieux. Les principaux avantages de WAP sont la réutilisation des informations pour le prochain état des lieux, la désignation homogène des défauts et la possibilité de les avoir sur photo. Gérants et concierges profitent d'une meilleure qualité des données, de l'optimisation des processus et de la réduction des ruptures de média.

## 1.2 Perspectives 2018

### Adaptations des rentes au 1<sup>er</sup> janvier 2018

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, le conseil de fondation décide chaque année si les rentes doivent être adaptées à l'évolution des prix et à quelle hauteur. Lors de sa réunion de novembre, le conseil de fondation a renoncé à une adaptation des rentes pour les raisons suivantes:

- les taux d'intérêt bas persistants laissent présager des rendements inférieurs à long terme.
- Le pouvoir d'achat affiche un niveau stable depuis plusieurs années. Au cours des cinq dernières années, l'indice suisse des prix à la consommation a évolué à la baisse.
- Le Conseil fédéral a également renoncé à une adaptation des rentes minimales risques LPP au 1<sup>er</sup> janvier 2018.



Sergio Campigotto,  
responsable Administration,  
directeur adjoint

# Administration

## Défis/projets de l'administration CPM

### **Traitement automatique des créanciers**

Plus le travail est répétitif, plus la numérisation présente des avantages. La CPM a déjà commencé tôt à automatiser les processus comportant de grands volumes et des données similaires. Les factures de créanciers sont déjà scannées dès réception, vérifiées électroniquement, signées et transmises au système comptable le plus connu pour traitement ultérieur (imputation, vérification, validation de paiement, paiement, archivage).

Pour faciliter l'imputation des factures et réduire le pourcentage d'erreurs, des modèles d'imputation supplémentaires sont sans cesse introduits dans le système de traitement des créanciers. En outre, les factures sur papier devraient peu à peu laisser place aux factures électroniques (e-Invoices). Les premiers essais-pilotes sont actuellement en cours.

### **Travail à distance**

La manière de travailler sera bouleversée dans le futur. Comment, quand et où nous travaillerons ne jouera plus qu'un rôle secondaire. Comment entendons-nous organiser le travail à la CPM? Nous avons franchi une première étape dans le cadre du projet Remote Work. Le projet consiste à permettre aux collaborateurs d'accéder à leur environnement de travail à distance où qu'ils soient et d'être ainsi mobiles. À cet effet, des conditions techniques (VPN, etc.) et de nouveaux modèles de travail (réglementations d'organisation) sont nécessaires. L'avantage pour la CPM se traduit par une satisfaction et une productivité accrues des collaborateurs ainsi qu'un meilleur employer branding. De plus, la responsabilité individuelle des collaborateurs est renforcée.

## 2. Placements

### Les marchés financiers en 2017

---

#### Politique monétaire et devises

En 2017, la Banque centrale américaine (Fed) a relevé par trois fois ses taux directeurs pour adopter une fourchette de 1.25 % à 1.5 %. En parallèle, la Fed a commencé à réduire ses portefeuilles de titres. Ces mesures s'inscrivent dans une normalisation de la politique monétaire. À l'inverse de la politique de la Fed, la Banque centrale européenne (BCE) a annoncé en octobre une prolongation de neuf mois de l'assouplissement monétaire quantitatif. Néanmoins, le volume des rachats mensuels devrait être réduit de moitié à EUR 30 milliards. Les taux de référence de la BCE et de la BNS demeurent inchangés à respectivement 0.0 % et -0.75 %. L'année boursière fait état d'importants mouvements sur les marchés des devises. L'EUR s'est ainsi apprécié de 9.2 % par rapport au CHF et de 13.8 % par rapport à l'USD. Avec 4.9 %, la GBP a aussi gagné en valeur par rapport au CHF. En revanche, l'USD (-4.1 %) et le JPY (-0.8 %) ont subi une dépréciation face au CHF. Approuvée par le Congrès américain en décembre, la réforme fiscale qui prévoit une réduction de l'impôt sur les entreprises de 35 % à 21 % devrait sensiblement augmenter la compétitivité des États-Unis.

#### Actions et obligations

L'année boursière 2017 a enregistré dès le départ une évolution très réjouissante et aucune correction majeure n'est à signaler. Les indices globaux MSCI World en USD (23.1 %) et MSCI Emerging Markets en USD (37.8 %) ont largement atteint des performances à deux chiffres. Aux États-Unis, le S&P 500 en USD, principalement porté par des titres technologiques, a généré un pic historique juste avant Noël clôturant ainsi l'année sur une performance de 21.8 %. L'indice directeur suisse SMI a lui aussi atteint une performance à deux chiffres de 14.1 %. Le boom des small et mid caps est à l'origine de la performance considérablement plus élevée du SPI de 19.9 %. En Europe, les marchés des actions ont également profité de la tendance haussière globale (MSCI Europe ex Switzerland en EUR 11.2 %). En 2017, les obligations à intérêts élevés (Bloomberg Barclays US Corp. High Yield Bond Index en USD 7.5 %) et les obligations de pays émergents (JPMorgan EMBI IG en USD 9.4 %) ont fait état d'une rentabilité supérieure à la moyenne. En revanche, les investisseurs ont perdu de l'argent avec des obligations d'État de bonne solvabilité (SBI Domestic Government TR -0.4 % ou Germany Rex Performance Index en EUR -1.0 %). En 2017, le marché global des obligations en CHF a dégagé un rendement modeste de 0.1 %.

#### Biens immobiliers Suisse

Le cours de l'indice immobilier CAFI a suivi, comme prévu, une progression constante pour clôturer, à la fin 2017, sur une performance positive de 5.4 %.

## Performance de la fortune

En 2017, la fortune globale a dégagé, avec un rendement de 9.0% (exercice précédent 5.3%), une surperformance de 1.5 point de pourcentage par rapport aux objectifs stratégiques. Cette progression est attribuable à la gestion des placements (sélection) et aux effets positifs qui en découlent au niveau des placements satellites en obligations, des actions Étranger et des placements immobiliers. Les placements satellites en actions ont produit un effet de sélection négatif. La pondération tactique des catégories de placement a aussi livré un résultat positif, surtout en raison de la surpondération des actions Étranger à la charge des obligations en CHF et des obligations d'État en monnaies étrangères.

Le tableau ci-après indique la performance de chaque catégorie de placement (comparaison sur une et deux années). La classification repose sur la stratégie de placement en vigueur. La performance a été mesurée selon la méthode de la pondération temporelle, afin de neutraliser l'effet d'afflux et de sorties de capitaux inhérent à la méthode basée sur la capitalisation de l'évaluation de la performance, sur laquelle le responsable des placements n'a aucune influence.

### Performance des catégories de placement

	2017		2016	
	CPM %	Benchmark %	CPM %	Benchmark %
Liquidités	0.0	-0.9	0.0	-0.9
Prêts	1.5	1.5	2.3	2.3
Obligations gouvernementales en CHF	0.0	-0.4	1.7	2.1
Obligations non gouvernementales Suisse en CHF	0.6	0.3	1.4	1.2
Obligations Étranger en CHF	0.4	0.2	1.4	1.1
Obligations d'État en monnaies étrangères <sup>1</sup>	1.2	1.0	0.1	1.6
Obligations d'entreprise en monnaies étrangères <sup>1</sup>	3.0	3.2	3.7	3.9
Placements satellites en obligations <sup>1</sup>	6.9	0.6	7.2	1.8
Actions Suisse	20.4	19.9	-0.8	-1.4
Actions Étranger <sup>2</sup>	19.8	18.3	8.8	8.8
Placements satellites en actions <sup>1</sup>	13.5	17.3	8.3	6.7
Biens immobiliers Suisse	5.8	5.4	7.0	5.8
Placements satellites en biens immobiliers <sup>1</sup>	7.3	5.4	6.3	5.8
<b>Fortune globale</b>	<b>9.0</b>	<b>7.5</b>	<b>5.3</b>	<b>4.5</b>

<sup>1</sup> Monnaies étrangères garanties

<sup>2</sup> Monnaies étrangères partiellement garanties

# Assurance

## Défis/projets de l'assurance CPM

### **Workflows électroniques et archivage**

La CPM introduit actuellement un système de gestion des documents (DMS) pour le traitement de processus d'entreprise avec workflows et archivage de dossiers d'assurés. La réception quotidienne de courrier est scannée et traitée de manière électronique dans le système. Avec la numérisation et la compatibilité efficace des processus sans papier qui en découlent, nous atteignons une plus-value pour nos clients en termes de conseil. Comme tous les documents sont disponibles sans délai sous forme électronique, nous sommes en mesure de répondre rapidement et avec précision aux demandes de nos assurés.

### **Simulateur de calcul sur le site Internet**

Le simulateur de calcul sur notre site Internet permet aux assurés de procéder eux-mêmes discrètement à des calculs de prestations de prévoyance et de possibilités de rachat sur la base des données individuelles.

L'application Internet est à la disposition des assurés 24 heures sur 24. Nous répondons en outre au besoin toujours croissant des assurés de se faire à tout moment une idée des prestations de prévoyance escomptées. Le code d'accès et les informations nécessaires pour la simulation figurent sur le certificat de prévoyance des assurés.

Danilo Follador,  
responsable Assurance,  
membre de la direction



### Performance moyenne sur plusieurs années

---

Sur l'ensemble de la fortune, la performance des trois dernières années qui s'établit à 5.3 % par année dépasse nettement le rendement visé nécessaire pour notre institution de prévoyance actuellement de 3.1 %.

### Performance par comparaison au benchmark stratégique

---

Jour critère 31.12.2017  
en % p.a.

	3 ans	5 ans	10 ans	16 ans (depuis le 1.1.02)
Fortune globale	5.3	6.2	4.2	4.2
Stratégie (benchmark)	4.6	6.0	4.3	3.9

### Couverture du risque de change

---

La CPM investit plus de 50 % de ses placements à l'étranger, donc en monnaies étrangères. Partant du principe que les risques de change ne sont pas dédommagés à long terme, nous les couvrons pour la plupart. À la fin 2017, après couverture, 10.3 % (exercice précédent 9.7 %) de la fortune globale étaient exposés aux risques de change.

### Risque des placements

---

Dans le cadre de la détermination de l'allocation stratégique d'actifs, le potentiel de risque de la stratégie de placement est également mesuré. L'écart type tient habituellement lieu d'indicateur. Le risque annualisé des placements au cours des trois dernières années s'élevait à 3.8 % ou à 0.1 point de pourcentage de plus par comparaison à la stratégie. Même sur une plus longue période de 16 ans, la volatilité annuelle de la fortune globale de 4.3 % était proche de celle de la stratégie de 4.2 %.

## Évolution des différentes catégories de placement

### Placements en valeurs nominales

#### Liquidités

Les liquidités sont gérées au moyen de placements dans des comptes courants et avec deux dépôts à terme. En 2017, la CPM a été contrainte de verser des intérêts négatifs à deux banques. Les versements sont liés à la décision de janvier 2015 de la Banque nationale suisse d'introduire des intérêts négatifs sur les liquidités importantes des instituts financiers. En dépit du contexte des taux négatifs, la CPM est parvenue à atteindre un rendement équilibré grâce à la gestion efficace des liquidités, ce qui se traduit par une nette avance de 0.9 point de pourcentage par rapport au taux du marché monétaire à trois mois CHF Eurodeposit.

#### Prêts

Les placements effectués sous la forme de placements directs ou collectifs en CHF sont concédés à des communes et cantons suisses, des banques cantonales, des banques privées suisses, des centrales électriques et fournisseurs d'énergie suisses, des institutions du domaine social ainsi que des entreprises de transports publics. Toutes les contreparties affichent un rating A en moyenne. De plus, des prêts garantis par des gages immobiliers sous la forme d'un placement hypothécaire collectif et d'hypothèques sont aussi accordés en collaboration avec deux banques. Le benchmark correspond au rendement atteint de 1.5% pendant l'exercice sous revue.

#### Composition

	31.12.2017 en millions de CHF	31.12. 2016 en millions de CHF
Prêts	1 370.4	1 053.2
■ dont prêts	1 175.7	987.1
■ dont hypothèques	194.7	66.1

#### Obligations gouvernementales en CHF

En cours d'exercice, les intérêts à court terme ont légèrement augmenté. Les obligations gouvernementales avec des valeurs résiduelles inférieures à 12 ans ont enregistré un taux de rendement actuariel négatif au terme de l'exercice. Pour les titres détenus, celui-ci se situait à -0.1% à la fin de l'année. Avec 11.3 ans, la durée est légèrement inférieure à celle du benchmark qui est de 11.6 ans. Avec une performance de 0.0%, le portefeuille a réalisé une avance de 0.4 point de pourcentage par rapport au benchmark.

#### Obligations non gouvernementales Suisse en CHF

Comme l'année précédente, le portefeuille a été considérablement réduit. Avec un rendement de 0.6%, une avance de 0.3 point de pourcentage a été réalisée en comparaison avec l'indice de référence. Par rapport à l'indice, les durées entre trois et sept ans sont surpondérées. La durée est de 7.0 ans (indice 7.6 ans). Les segments de notation AAA et AA sont fortement sous-pondérés à l'aune des classements de solvabilité plus bas. Cependant, toutes les obligations possèdent un rating investment grade.

#### Obligations Étranger en CHF

Le portefeuille des obligations Étranger en CHF a été, tout comme celui des obligations suisses, considérablement réduit. Avec 5.0 ans, la durée est légèrement inférieure à celle du benchmark qui est de 5.2 ans. La surpondération du segment d'investment grade inférieur au détriment des qualités plus élevées comparativement moins rentables (AAA à AA-) a été maintenue en 2017, d'où un rendement positif. Avec une performance de 0.4%, une avance de 0.2 point de pourcentage a été réalisée par rapport à l'indice.

#### Obligations d'État en monnaies étrangères garanties

La catégorie se compose des segments pays émergents en USD et pays industrialisés. Ce dernier segment est investi dans les monnaies EUR, USD, GBP, CAD et DKK. Avec un rendement de 1.2%, le portefeuille a réalisé une avance de 0.2 point de pourcentage par rapport à la référence stratégique. À la fin de l'année, le portefeuille comportait les titres d'État de 17 pays émergents qui ont atteint une performance de 6.3% et sont parvenus à compenser le rendement négatif de 0.8% des obligations d'État des pays industrialisés.

Adrian Ryser,  
responsable Asset Management,  
membre de la direction



# Asset Management

## Défis/projets dans l'Asset Management CPM

### **Durabilité dans la stratégie de placement**

Durabilité et attitude responsable font partie intégrante de la culture Migros. Le conseil de fondation a défini ce principe pour son champ d'activité et décidé que la CPM s'engagerait en faveur d'une politique des placements durable et renforcerait sa contribution à la durabilité.

La CPM est persuadée que des placements durables peuvent contribuer à améliorer le rapport entre risque et rendement dans l'intérêt des assurés, sans avoir à subir des pertes de rendement. Le processus de placement sera donc étendu avec l'intégration systématique de critères de durabilité. Dans la sélection de tous les placements, les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (critères ESG) seront toujours pris en considération en plus des aspects financiers.

### **Critères ESG**

ESG est l'abréviation d'«Environmental Social Governance». Cette notion est utilisée dans le domaine des placements pour évaluer, dans les analyses d'entreprise, dans quelle mesure les aspects écologiques et sociaux ainsi que la bonne gouvernance d'entreprise sont pris en compte ou évalués. Les critères comprennent les trois secteurs suivants: environnement (p. ex. consommation d'énergie), social (p. ex. conditions de travail équitables) et gouvernance d'entreprise (p. ex. politique salariale transparente).

### **Obligations d'entreprise en monnaies étrangères garanties**

---

Le segment des obligations d'entreprise est assuré contre le risque de change et axé sur les espaces monétaires en EUR et en USD, respectivement sur les régions Europe et États-Unis. Il combine des mandats de placements directs externes et internes. Avec une performance de 3.0%, le résultat agrégé a essuyé une perte par rapport à la référence avec un rendement de 3.2%.

### **Placements satellites en obligations**

---

La catégorie comporte les thèmes de placement obligations high yield, senior secured loans et obligations hybrides réalisés par le biais de mandats ou de placements collectifs. Les risques de change sont couverts. Durant l'exercice sous revue, la catégorie mesurée sur la base d'un très large indice obligataire global a atteint, avec un rendement de 6.9%, une avance considérable de 6.3 points de pourcentage, notamment grâce aux obligations hybrides.

## Placements en actions

---

### Actions Suisse

La catégorie de placement des actions Suisse, mesurée au benchmark SPI global, a obtenu, avec un rendement de 20.4%, une nette avance de 0.5 point de pourcentage. La surperformance est due avant tout à la gestion des moyennes et grandes entreprises. La surpondération tactique des titres à moyenne capitalisation au détriment des titres à forte capitalisation a aussi livré une contribution positive.

### Actions Étranger (risques de change partiellement garantis)

Les actions Étranger ont été réparties dans les régions Europe, États-Unis, Canada, Japon, Pacifique excepté Japon et marchés émergents. Tous les placements régionaux ont généré des rendements positifs à deux chiffres. Les placements des régions États-Unis, Japon et des marchés émergents sont parvenus à dépasser les objectifs. En revanche, les régions Europe, Canada et Pacifique ex Japon ont accusé une perte en comparaison avec les benchmarks correspondants. L'amélioration des perspectives conjoncturelles et les futures baisses d'impôts aux États-Unis comptent parmi les principaux moteurs de la performance sur les marchés des actions. Grâce à la couverture efficace du risque de change, la catégorie a réalisé, avec un rendement de 19.8%, une avance de 1.5 point de pourcentage sur la stratégie.

### Placements satellites en actions

Les placements satellites en actions comprennent des actions small & mid caps, private equity et multi asset. La catégorie est assurée contre les risques de change. La sous-catégorie des small & mid caps se concentre exclusivement sur les régions États-Unis et Europe. Avec une performance de 13.5%, la fortune agrégée accuse une sous-performance de 3.8 points de pourcentage attribuable aux multi assets et aux placements dans des private equity.

## Placements dans des biens immobiliers

---

### Biens immobiliers Suisse

Les placements dans des biens immobiliers Suisse directement détenus par la CPM ont été transférés sans incidence fiscale dans la nouvelle Fondation de placement de la CPM Immobilier au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Sont toujours du ressort de la CPM la gestion du portefeuille, l'administration, la construction et le facility management. L'exercice sous revue a été marqué par une forte demande d'investissement. En 2017, à l'inverse des années précédentes, davantage de biens immobiliers de rendement étaient de nouveau proposés à l'achat. Néanmoins, la plupart des dossiers ne répondent pas à notre orientation stratégique. Deux projets de logements à Bussigny et à Muttenz se sont conclus par un contrat. Aucun désinvestissement n'est à signaler durant la période sous revue. Depuis quelques années, le nombre général de logements inoccupés ne cesse d'augmenter. Dans notre portefeuille immobilier, les logements inoccupés sont aussi en légère hausse. En ce qui concerne les surfaces commerciales, les locations ont été compensées par les nouvelles résiliations. À la clôture, les surfaces inoccupées sont restées constantes. À la fin 2017, le portefeuille des biens immobiliers comptait 12 906 appartements et 326 662 m<sup>2</sup> de surfaces commerciales. Le rendement global de 5.8% (3.9 points de pourcentage de rendement net du cashflow, 1.9 point de pourcentage de rendement lié à l'évolution de la valeur) était supérieur au benchmark de 0.4 point de pourcentage.

### Placements satellites en biens immobiliers

Les placements satellites en biens immobiliers comprennent les sous-catégories des biens immobiliers Étranger, des biens immobiliers Suisse indirects et des infrastructures. Les biens immobiliers Étranger font l'objet de placements collectifs diversifiés dans le monde entier, dans tous les segments de risque. Tous les placements sont entièrement couverts contre les risques de change. Les placements indirects dans des biens immobiliers en Suisse consistent en des fondations de placement à faible volatilité et largement diversifiées, en des fonds immobiliers ainsi qu'en des investissements directs dans une société immobilière. Le rendement de 7.3% sur toute la catégorie résulte en une surperformance de 1.9 point de pourcentage générée par toutes les sous-catégories.

Reto Schär  
responsable Biens immobiliers,  
membre de la direction



# Biens immobiliers

## Défis/projets de l'administration des biens immobiliers CPM

### **État des lieux électronique**

L'application mobile d'état des lieux conçue pour iPad permet d'effectuer en quelques étapes simples tout le processus d'état des lieux. Toutes les informations nécessaires relatives à l'immeuble sont téléchargées dans l'application mobile à partir du système d'exploitation REM, puis actualisées dans le système après l'état des lieux. Grâce à cette interaction électronique, tout le processus d'état des lieux gagne en efficacité.

### **Processus de location numérique**

Le processus de location d'appartements est principalement effectué sur papier. Les plateformes de location utilisées aujourd'hui couvrent seulement la publication des annonces et la prise de contact avec les locataires potentiels. Par conséquent, le processus de candidature est laborieux, et les ruptures de média dans le processus compliquent le travail.

Actuellement, l'introduction d'une plateforme de location électronique est en cours. Le processus de location sera ainsi entièrement couvert de manière numérique, de la résiliation à la vérification du locataire en passant par la conclusion du bail. Le travail s'en trouvera ainsi simplifié et accéléré tant pour les locataires que pour les collaborateurs.





# Bilan

Au 31 décembre	Renvoi à l'annexe n°	2017 en millions de CHF	2016 en millions de CHF
<b>ACTIF</b>	6.5	<b>23 998.9</b>	<b>22 326.5</b>
<b>Placements</b>		<b>23 993.2</b>	<b>22 319.3</b>
<b>Actifs opérationnels</b>		<b>197.3</b>	<b>117.1</b>
■ Caisse, avoirs à la poste, avoirs bancaires		6.1	13.6
■ Créances		191.2	103.6
<i>dont auprès de l'employeur</i>	6.9.1	77.4	97.0
■ Arrondi		0.0	-0.1
<b>Placements en capitaux</b>		<b>23 795.9</b>	<b>22 202.2</b>
■ Liquidités		515.0	489.9
<i>dont auprès de l'employeur</i>	6.9.1	195.1	192.1
■ Prêts		1 370.4	1 053.2
■ Obligations		6 960.8	6 599.4
■ Actions		7 773.3	7 051.9
■ Biens immobiliers		7 176.5	7 007.7
■ Arrondi		-0.1	0.1
<b>Compte de régularisation actif</b>	7.1	<b>5.7</b>	<b>7.2</b>
<b>PASSIF</b>		<b>23 998.9</b>	<b>22 326.5</b>
<b>Dettes</b>		<b>8.8</b>	<b>9.3</b>
■ Prestations de libre passage et rentes		4.2	3.7
■ Autres dettes	7.2	4.6	5.6
<b>Compte de régularisation passif</b>	7.3	<b>47.6</b>	<b>44.2</b>
<b>Réserve de contributions de l'employeur</b>	6.9.2	<b>574.5</b>	<b>542.3</b>
<b>Provisions non techniques</b>	7.4	<b>0.3</b>	<b>249.6</b>
<b>Capitaux de prévoyance et provisions techniques</b>		<b>19 574.9</b>	<b>19 260.6</b>
■ Capital de prévoyance assurés actifs	5.2	10 121.2	9 706.9
■ Capital de prévoyance bénéficiaires de rentes	5.4	9 019.5	9 129.2
■ Provisions techniques	5.5	434.2	424.4
■ Arrondi		0.0	0.1
<b>Réserve de fluctuation de valeurs</b>	6.4	<b>3 719.2</b>	<b>2 220.4</b>
<b>Arrondi</b>		<b>0.0</b>	<b>0.1</b>
<b>Fonds libres</b>	7.5	<b>73.6</b>	<b>0.0</b>
■ Situation en début de période		0.0	252.9
■ Excédent des produits/charges (-)		73.6	-252.9

## Compte d'exploitation

	Renvoi à l'annexe n°	2017 en millions de CHF	2016 en millions de CHF
<b>Cotisations et apports ordinaires et autres</b>	3.2	<b>658.5</b>	<b>660.6</b>
■ Cotisations des salariés		191.8	188.2
■ Cotisations de l'employeur	3.3.2	412.9	408.0
■ Prélèvements de la réserve de contribution de l'employeur pour le financement des cotisations	6.9.2	-3.3	-1.3
■ Primes uniques et montants d'achat	3.3.2	21.8	17.6
■ Apports dans la réserve de contributions de l'employeur	6.9.2	35.2	48.1
■ Arrondi		0.1	0.0
<b>Prestations d'entrée</b>		<b>221.1</b>	<b>180.6</b>
■ Apports de libre passage		201.1	170.3
■ Apports lors de la reprise d'effectifs d'assurés dans les provisions techniques, réserves de fluctuation de valeurs et fonds libres	3.3.3	9.9	0.0
■ Remboursement de versements anticipés pour la propriété du logement/divorce		10.2	10.3
■ Arrondi		-0.1	0.0
<b>Arrondi</b>		<b>0.1</b>	<b>0.1</b>
<b>Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée</b>		<b>879.7</b>	<b>841.3</b>
<b>Prestations réglementaires</b>	3.1	<b>-668.7</b>	<b>-643.3</b>
■ Rentes de vieillesse		-464.4	-470.0
■ Rentes de survivants		-65.5	-64.1
■ Rentes d'invalidité		-36.5	-37.2
■ Autres prestations réglementaires	3.3.4	-23.3	-25.2
■ Prestations en capital à la retraite	3.3.4	-59.7	-35.6
■ Prestations en capital en cas de décès	3.3.4	-19.3	-11.3
■ Arrondi		0.0	0.1
<b>Prestations de sortie</b>	3.4	<b>-281.1</b>	<b>-248.0</b>
■ Prestations de libre passage en cas de sortie		-256.5	-224.6
■ Versements anticipés pour la propriété du logement/divorce		-24.6	-23.3
■ Arrondi		0.0	-0.1
<b>Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés</b>		<b>-949.8</b>	<b>-891.3</b>
<b>Constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserve de contribution</b>		<b>-346.2</b>	<b>-2 296.4</b>
■ Constitution de capital de prévoyance assurés actifs	5.2	-410.7	-1 775.4
■ Dissolution/constitution (-) de capitaux de prévoyance bénéficiaires de rentes	5.4	109.7	-434.3
■ Constitution de provisions techniques	5.5	-9.8	-36.3
■ Rémunération du capital d'épargne	5.2.2 - 5.2.5	-3.6	-3.5
■ Constitution de la réserve de contributions de l'employeur	6.9.2	-31.9	-46.8
■ Arrondi		0.1	-0.1
<b>Charges d'assurance</b>		<b>-1.9</b>	<b>-1.9</b>
■ Cotisations au fonds de garantie		-1.9	-1.9
<b>Arrondi</b>		<b>-0.1</b>	<b>0.0</b>
<b>Résultat net de l'activité d'assurance</b>		<b>-418.3</b>	<b>-2 348.3</b>
<b>Résultat net de l'activité des placements</b>		<b>1 749.6</b>	<b>1 118.2</b>
■ Résultat activité des placements		1 825.7	1 190.0
actifs opérationnels	6.8.1	0.2	0.2
liquidités	6.8.2	0.0	0.0
prêts	6.8.3	18.7	20.3
obligations	6.8.4	250.0	273.2
actions	6.8.5	1 310.8	416.3
biens immobiliers	6.8.6	245.9	480.1
Arrondi		0.1	-0.1
■ Charges d'intérêts	6.8.7	-0.7	-1.2
■ Frais d'administration des placements	6.8.8	-75.4	-70.6
<b>Dissolution/constitution (-) de provisions non techniques</b>	7.4	<b>249.4</b>	<b>-26.0</b>
<b>Frais d'administration</b>	7.6	<b>-8.2</b>	<b>-8.5</b>
■ Administration générale		-7.8	-8.0
■ Organe de révision/expert en matière de prévoyance professionnelle		-0.3	-0.5
■ Autorités de surveillance		-0.1	0.0
<b>Excédent des produits/charges (-) avant modification de la réserve de fluctuation de valeurs</b>		<b>1 572.5</b>	<b>-1 264.6</b>
<b>Constitution (-)/dissolution de réserves de fluctuation de valeurs</b>	6.4	<b>-1 498.9</b>	<b>1 011.7</b>
<b>Excédent des produits/charges (-)</b>		<b>73.6</b>	<b>-252.9</b>

# Annexe aux comptes annuels

## 1. Principes et organisation

### 1.1 Indications générales

<b>Forme juridique et objet</b>	La Caisse de pensions Migros (CPM) est une fondation au sens des art. 80 suiv. CC, art. 331 CO et art. 48 al. 2 LPP. Elle a pour objet la prévoyance professionnelle dans le cadre de la LPP et de ses dispositions d'application afin de prémunir les salariés du groupe Migros ainsi que les membres de leur famille et survivants contre les conséquences économiques de la vieillesse, de l'invalidité et du décès.	
<b>Inscription à la LPP et au fonds de garantie</b>	La CPM est inscrite au registre de la prévoyance professionnelle auprès des autorités de surveillance du canton de Zurich et auprès du fonds de garantie sous ZH 365.	
<b>Bases</b>	<p>Acte de fondation approuvé par les autorités de surveillance le 16.6.2015</p> <p>Règlement de prévoyance de la CPM, valable depuis le 1.1.2012, avec annexe 1, valable depuis le 1.1.2017</p> <p>Règlement de prévoyance pour les enseignantes et enseignants des Écoles-clubs et des centres de sport et de loisirs de la communauté-M, valable depuis le 1.1.2012, avec annexe 1, valable depuis le 1.1.2017</p> <p>Règlement d'organisation, valable depuis le 25.3.2015</p> <p>Règlement de placement, valable depuis le 1.1.2017</p> <p>Ordonnance sur le règlement de placement, valable depuis le 1.1.2017</p> <p>Règlement relatif à la constitution de provisions et de réserves de fluctuation valable depuis le 31.12.2016</p> <p>Règlement de liquidation partielle entré en vigueur le 23.1.2012</p> <p>Règlement sur le respect des prescriptions de la LPP en matière de loyauté et d'intégrité (RELIB), valable depuis le 25.3.2015</p> <p>Règlement pour l'élection des délégués des salariés et des salariés membres du conseil de fondation, valable depuis le 25.3.2015</p> <p>Règlement pour la nomination des représentants des employeurs à la CPM, valable depuis le 25.3.2015</p> <p>Règlement pour la nomination des délégués des bénéficiaires de rentes à l'assemblée des délégués et pour l'élection des représentants des bénéficiaires de rentes au conseil de fondation, valable à partir du 25.3.2015</p> <p>Directives relatives à l'exercice des droits de vote (ORAb), valables depuis le 1.1.2017</p>	
<b>Autorité de surveillance</b>	Autorité de surveillance LPP et des fondations du canton de Zurich, 8090 Zurich	
<b>Direction</b>	Christoph Ryter Sergio Campigotto Danilo Follador Adrian Ryser Reto Schär	Directeur Directeur adjoint, responsable Administration Responsable Assurance Responsable Asset Management Responsable Biens immobiliers Suisse
<b>Direction</b>	Caisse de pensions Migros Wiesenstrasse 15, 8952 Schlieren Tél. 044 436 81 11 www.mpk.ch infobox@mpk.ch	

## Indication des experts et conseillers consultés (art. 51c al. 4 LPP)

<b>Organe de révision</b>	PricewaterhouseCoopers SA, 8050 Zurich Claudio Notter (réviseur responsable)
<b>Expert en matière de prévoyance professionnelle</b>	Libera SA, 8022 Zurich Jürg Walter (expert en caisses de pensions SKPE)
<b>Controlling des investissements et comptabilité titres</b>	Complementa Investment-Controlling SA, 9015 Saint-Gall Thomas Breitenmoser
<b>Conseil asset liability</b>	c-alm SA, 9000 Saint-Gall, Dr Roger Baumann
<b>Dépositaire</b>	Pictet & Cie, 1211 Genève UBS SA, 8098 Zurich

## Habilitation des gestionnaires de fortune au sens de l'art 48f OPP 2

Catégorie de placement	Gestionnaires de fortune	Habilitation
Liquidités	Direction CPM	BVS
Prêts (y compris hypothèques placements collectifs)	Direction CPM	BVS
Prêts, part hypothèques placements directs	GLKB/UBS SA	FINMA
Obligations gouvernementales en CHF	FP-CPM Immobilier	CHS PP
Obligations non gouvernementales Suisse en CHF	FP-CPM Immobilier	CHS PP
Obligations Étranger en CHF	FP-CPM Immobilier	CHS PP
Obligations d'État en monnaies étrangères garanties	FP-CPM Immobilier	CHS PP
Obligations d'entreprise en monnaies étrangères garanties	Direction CPM	BVS
Obligations d'entreprise en monnaies étrangères garanties	FP-CPM Immobilier	CHS PP
Placements satellites en obligations	Direction CPM	BVS
Actions Suisse	FP-CPM Immobilier	CHS PP
Actions Étranger	FP-CPM Immobilier	CHS PP
Placements satellites en actions	Direction CPM	BVS
Placements satellites en actions, private equity	UBS AG	FINMA
Biens immobiliers Suisse	FP-CPM Immobilier	CHS PP
Placements satellites en biens immobiliers	Direction CPM	BVS
Couverture du risque de change portefeuille global	Direction CPM	BVS

CPM-AST

FP-CPM Immobilier

BVS

FINMA

CHS PP

Fondation de placement de la Caisse de pensions Migros

Fondation de la Caisse de pensions Migros Immobilier

Autorité de surveillance LPP et des fondations du canton de Zurich, 8090 Zurich

Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers, 3003 Berne

Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle, 3001 Berne

## Organes Mandat 2015 à 2018

**Assemblée des délégués** 100 membres, dont 57 représentants des salariés, 33 représentants des employeurs et 10 représentants des bénéficiaires de rentes. La composition de l'assemblée des délégués est indiquée sur la liste séparée des deux pages suivantes.

**Le conseil de fondation** 22 membres, dont 11 représentants des salariés, 10 représentants des employeurs et 1 représentant des bénéficiaires de rentes.

Représentants des employeurs	Jörg Zulauf	Président, signature collective Migros-Genossenschafts-Bund
	Pierpaolo Born Felix Hofstetter Philippe Knüsel (depuis le 1.1.2018) Sarah Kreienbühl (depuis le 1.1.2018) Felix Meyer Dr Harald Nedwed Gilles Oberson Stefano Patrignani Philipp Sigrüst (jusqu'au 23.11.2017) Verena Steiger Fabrice Zumbrunnen (jusqu'au 23.11.2017)	Società Cooperativa Migros Ticino Genossenschaft Migros Ostschweiz Chocolat Frey AG Migros-Genossenschafts-Bund Genossenschaft Migros Luzern Migros Bank Mifroma SA Genossenschaft Migros Basel Jowa AG Genossenschaft Migros Zürich Migros-Genossenschafts-Bund
Représentants des salariés	Adrian Marbet	Vice-président, signature collective Migros-Verteilbetrieb Neuendorf AG
	Urs Bender Marcel Gähwiler Marie Gonzalez Jürg Hochuli Vanda Jornod Kurt Krummenacher Peter Meyer Nadia Prota Rolli Stirnimann Thomas Zürcher	Signature collective, Genossenschaft Migros Zürich Micarna SA Estavayer Lait SA Chocolat Frey AG Société Coopérative Migros Neuchâtel-Fribourg Genossenschaft Migros Luzern Genossenschaft Migros Aare Midor AG Genossenschaft Migros Basel Migros-Genossenschafts-Bund
Représentant des bénéficiaires de rentes (sans droit de vote)	Willi Kemmler	avant Migros-Genossenschafts-Bund

**Comités** Comité des placements (voir annexe, chiffre 6.1)  
Comité de prévoyance (voir annexe, chiffre 3.3.1.)

## Assemblée des délégués au 31 décembre 2017

### Représentants des salariés

1	Ammann Werner	Genossenschaft Migros Basel	38	Rouiller Carlo	Société Coopérative Migros Valais
2	Arn Priska	Genossenschaft Migros Aare	39	Rupp Albert	Migros Verteilzentrum Suhr AG
3	Balsiger Andreas	Genossenschaft Migros Luzern	40	Sauter Claudia	Liegenschaften-Betrieb AG
4	Bärtsch Peter	Genossenschaft Migros Luzern	41	Schäfer Yvonne	Mibelle AG
5	Berek Michael	Jowa AG	42	Schaller Monika	Midor AG
6	Bucher André	Genossenschaft Migros Zürich	43	Schlegel Armin	Genossenschaft Migros Ostschweiz
7	Capuano Sonia	Société Coopérative Migros Vaud	44	Schmid Josef	Mifa AG Frenkendorf
8	de Stefani Sandro	Migros-Pensionskasse	45	Scioscia Maurizio	Migros-Verteilbetrieb Neuendorf AG
9	Fischer Daniel	Genossenschaft Migros Aare (depuis le 1.6.2017)	46	Sidler Markus	Genossenschaft Migros Luzern
10	Georges André	Société Coopérative Migros Genève	47	Soguel André	Société Coopérative Migros Neuchâtel-Fribourg
11	Gerber Bruno	Genossenschaft Migros Aare	48	Steinhauser Silvia	Ex Libris AG
12	Gisi Nicole	Delica AG (depuis le 20.4.2017)	49	Studer Roger	Migros-Genossenschafts-Bund
13	Guerini Sarah	Società Cooperativa Migros Ticino	50	Tiberghien Grégoire	Société Coopérative Migros Genève
14	Hauri Markus	Genossenschaft Migros Aare	51	Vieira Rodrigo	Société Coopérative Migros Vaud
15	Hengartner Michael	Genossenschaft Migros Ostschweiz (depuis le 10.4.2017)	52	Vodoz Thierry	Société Coopérative Migros Vaud
16	Huber Urs	Migrol AG	53	Weber Thomas	Genossenschaft Migros Basel
17	Hunziker Annamarie	Chocolat Frey AG	54	Wettstein Regula	Jowa AG
18	Insalaco Carmelo	Genossenschaft Migros Aare	55	Wiederkehr-Luther Christine	Migros-Genossenschafts-Bund
19	Jäggi Josefa	Migros Bank	56	Wiesli Jürg	Bischofszell Nahrungsmittel AG
20	Jaquet Anne-Lise	Estavayer Lait SA	57	Zeier Urs	Genossenschaft Migros Zürich
21	Jayet Cédric	Mifroma SA			
22	Jeger Luzia	Genossenschaft Migros Basel			
23	Jenny Micheline	Micarna SA			
24	Kistler Jeanette	Micarna SA			
25	Kleiber Bruno	Migros Bank			
26	Leitao Armand	Société Coopérative Migros Genève			
27	Litschauer Brigitte	Genossenschaft Migros Zürich			
28	Lugon Moulin Bénédicte	Société Coopérative Migros Valais (depuis le 1.1.2018)			
29	Martinelli Samantha	Ferrovia Monte Generoso SA			
30	Nachbur Beat	Genossenschaft Migros Ostschweiz			
31	Nigg Jürg	Genossenschaft Migros Ostschweiz			
32	Oppliger Beatrice	Jowa AG			
33	Papilloud Jean-Claude	Aproz Sources Minérales SA			
34	Pellegrini Dario	Società Cooperativa Migros Ticino			
35	Plüss Heidi	Migros-Verteilbetrieb Neuendorf AG			
36	Preute Frank	Genossenschaft Migros Zürich			
37	Riedo Nicolas	Société Coopérative Migros Neuchâtel-Fribourg			

## Représentants des employeurs

1	Arnold Walter	Migros-Verteilbetrieb Neuendorf AG
2	Arpagaus Annina	Migros-Genossenschafts-Bund
3	Bazdim Karim	Société Coopérative Migros Neuchâtel-Fribourg
4	Beutler Fredi	Jowa AG
5	Carrard Jérôme	Micarna SA
6	Castell Hans-Rudolf	Migros-Genossenschafts-Bund
7	Chatelan Anton	Société Coopérative Migros Vaud
8	Diethelm Cornelia	Migros-Genossenschafts-Bund
9	Dussey Nicolas	Société Coopérative Migros Genève
10	Ebner Marita	Ausgleichskasse der Migros-Betriebe
11	Fortunato Vito	Migros-Genossenschafts-Bund (depuis le 1.1.2018)
12	Frei René	Genossenschaft Migros Ostschweiz
13	Gamba Andrea	Società Cooperativa Migros Ticino
14	Haas Martin	Migros-Genossenschafts-Bund (depuis le 1.1.2018)
15	Hatz Jann	Migros-Genossenschafts-Bund
16	Hofer Daniel	Migrol AG
17	Honegger Marlène	Migros-Genossenschafts-Bund
18	Keller Christian	Genossenschaft Migros Zürich
19	Kessler Martin	Genossenschaft Migros Aare
20	Kocsis Attila	Genossenschaft Migros Aare
21	König Beat	Bischofszell Nahrungsmittel AG (depuis le 1.1.2018)
22	Kron Reto	Genossenschaft Migros Luzern
23	Lämmli Peter	Migros Bank
24	Meyer Thomas	Migros-Genossenschafts-Bund
25	Müller Daniel	Genossenschaft Migros Basel
26	Ritzmann Emanuel	Mifa AG Frenkendorf (depuis le 1.1.2018)
27	Röck Thomas	Migros Verteilzentrum Suhr AG
28	Röthlin Daniel	Ex Libris AG
29	Schoreret Maurice	Aproz Sources Minérales SA
30	Schuerpf Roland	Genossenschaft Migros Ostschweiz
31	Supan Patrick	Migros-Genossenschafts-Bund
32	Truninger Thomas	Genossenschaft Migros Basel (depuis le 1.1.2018)
33	Zumofen Thomas	Société Coopérative Migros Valais (depuis le 1.1.2018)

## Représentants des bénéficiaires de rentes

1	Gremaud Philippe	<i>avant</i> Société Coopérative Migros Vaud (depuis le 28.2.2017)
2	Hug-Burnod Charlotte	Migros-Genossenschafts-Bund
3	Kemmler Willi	Migros-Genossenschafts-Bund
4	Krüsi Walter	Jowa AG
5	Löffler Dietmar	Jowa AG
6	Ott Kurt	Migros-Genossenschafts-Bund
7	Schwander Ursula	Micarna SA (depuis le 28.4.2017)
8	Schweizer Paul	Genossenschaft Migros Ostschweiz
9	Stolz Urs	Genossenschaft Migros Zürich
10	Wild Jean-Frédy	Société Coopérative Migros Neuchâtel-Fribourg

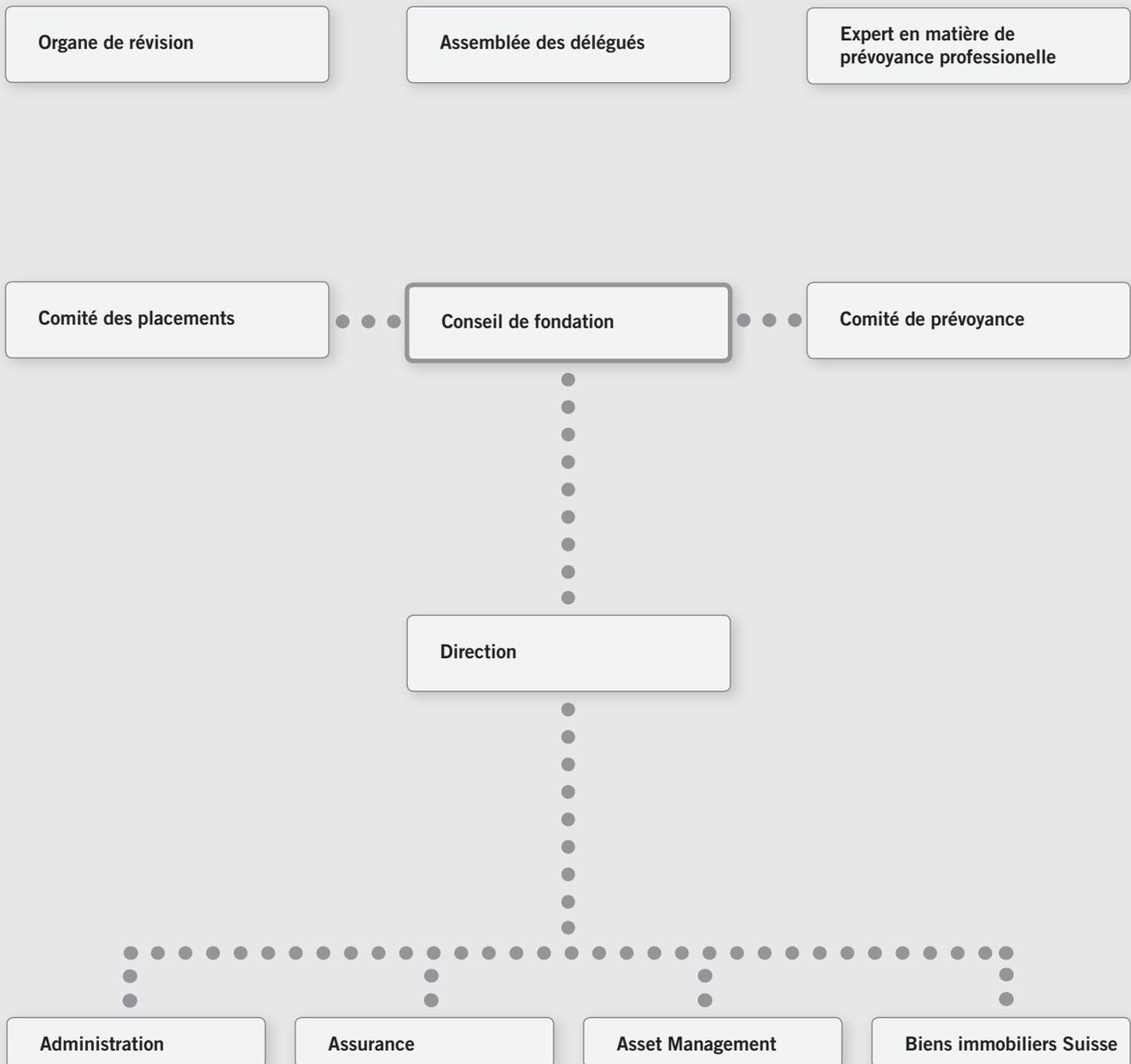
# Comptes annuels

## 1.2 Employeurs affiliés

Effectif des assurés au 31 décembre	Assurés actifs			Bénéficiaires de rentes			Total			
	2017	2016	+/-	2017	2016	+/-	2017	2016	+/-	
1	Activ Fitness AG, 8712 Stäfa	1	1	0	0	0	0	1	1	0
2	Fondation de placement de la Caisse de pensions Migros	6	6	0	0	0	0	6	6	0
3	Aproz Sources Minérales SA, 1994 Aproz	127	121	6	102	104	-2	229	225	4
4	Ausgleichskasse der Migros-Betriebe, 8952 Schlieren	13	13	0	8	8	0	21	21	0
5	Bischofszell Nahrungsmittel AG, 9220 Bischofszell	959	925	34	486	494	-8	1 445	1 419	26
6	Centre Balexert SA, 1214 Vernier	30	30	0	19	19	0	49	49	0
7	Chocolat Frey AG, 5033 Buchs	946	914	32	395	393	2	1 341	1 307	34
8	Delica AG, 4127 Birsfelden	387	347	40	242	241	1	629	588	41
9	Estavayer Lait SA, 1470 Estavayer-le-Lac	602	583	19	380	391	-11	982	974	8
10	Ex Libris AG, 8953 Dietikon	275	299	-24	97	102	-5	372	401	-29
11	Ferrovía Monte Generoso SA, 6825 Capolago	32	19	13	16	15	1	48	34	14
12	Genossenschaft Migros Aare, 3321 Schönbühl	7 851	7 853	-2	3 923	3 937	-14	11 774	11 790	-16
13	Genossenschaft Migros Basel, 4002 Basel	2 585	2 609	-24	1 715	1 723	-8	4 300	4 332	-32
14	Genossenschaft Migros Luzern, 6036 Dierikon	3 405	3 331	74	1 528	1 498	30	4 933	4 829	104
15	Genossenschaft Migros Ostschweiz, 9201 Gossau	5 957	6 069	-112	3 729	3 742	-13	9 686	9 811	-125
16	Genossenschaft Migros Zürich, 8021 Zürich	6 391	6 323	68	3 551	3 564	-13	9 942	9 887	55
17	Jowa AG, 8604 Volketswil	2 972	2 942	30	1 772	1 761	11	4 744	4 703	41
18	Liegenschaften-Betrieb AG, 8031 Zürich	127	124	3	33	31	2	160	155	5
19	Mibelle AG, 5033 Buchs	459	451	8	164	162	2	623	613	10
20	Micarna SA, 1784 Courtepin	2 667	2 601	66	1 090	1 096	-6	3 757	3 697	60
21	Midor AG, 8706 Meilen	541	566	-25	381	381	0	922	947	-25
22	Mifa AG Frenkendorf, 4402 Frenkendorf	267	260	7	137	141	-4	404	401	3
23	Mifroma SA, 1670 Ursy	249	249	0	150	160	-10	399	409	-10
24	Migrol AG, 8048 Zürich	205	197	8	163	167	-4	368	364	4
25	migrolino AG, 5034 Suhr	117	111	6	2	2	0	119	113	6
26	Migros Bank, 8023 Zürich	1 436	1 450	-14	339	333	6	1 775	1 783	-8
27	Migros-Genossenschafts-Bund, 8031 Zürich	2 803	2 591	212	953	942	11	3 756	3 533	223
28	Migros-Pensionskasse, 8952 Schlieren	232	229	3	168	172	-4	400	401	-1
29	Migros-Verteilbetrieb Neuendorf AG, 4623 Neuendorf	979	945	34	607	608	-1	1 586	1 553	33
30	Migros Verteilzentrum Suhr AG, 5034 Suhr	417	411	6	129	122	7	546	533	13
31	Mitreva Treuhand und Revision AG, 8048 Zürich	41	39	2	28	30	-2	69	69	0
32	m-way ag, 8152 Glattbrugg	109	97	12	1	1	0	110	98	12
33	ONE Training Center AG, 6210 Sursee	1	3	-2	0	0	0	1	3	-2
34	Riseria Taverne SA, 6807 Taverne	25	25	0	24	24	0	49	49	0
35	Sharoo AG, 8152 Glattbrugg	16	17	-1	0	0	0	16	17	-1
36	Società Cooperativa fra produttori e consumatori Migros Ticino, 6592 S. Antonino	1 227	1 238	-11	791	790	1	2 018	2 028	-10
37	Société Coopérative Migros Genève, 1227 Carouge	2 586	2 654	-68	1 689	1 669	20	4 275	4 323	-48
38	Société Coopérative Migros Neuchâtel-Fribourg, 2074 Marin	1 806	1 800	6	1 186	1 173	13	2 992	2 973	19
39	Société Coopérative Migros Valais, 1920 Martigny	1 261	1 313	-52	638	620	18	1 899	1 933	-34
40	Société Coopérative Migros Vaud, 1024 Ecublens	2 533	2 540	-7	1 887	1 906	-19	4 420	4 446	-26
41	Stiftung für Sprach- & Bildungszentren, 8038 Zürich	21	19	2	20	22	-2	41	41	0
42	Stiftung «im Grüene», 8803 Rüslikon	45	46	-1	24	24	0	69	70	-1
43	VORSORGE in globo <sup>M</sup> , 8952 Schlieren	6	6	0	0	0	0	6	6	0
	Membres individuels et autres	3	2	1	730	746	-16	733	748	-15
	<b>Total</b>	<b>52 718</b>	<b>52 369</b>	<b>349</b>	<b>29 297</b>	<b>29 314</b>	<b>-17</b>	<b>82 015</b>	<b>81 683</b>	<b>332</b>
	Comptages multiples: ■ invalidité partielle				-276	-274				
	■ retraites partielles				-43	-37				
	■ deuxième rapport d'assurance				-540	-521				
	<b>Total</b>				<b>-859</b>	<b>-832</b>				
	<b>Total moins comptages multiples</b>	<b>52 718</b>	<b>52 369</b>	<b>349</b>	<b>28 438</b>	<b>28 482</b>	<b>-44</b>	<b>81 156</b>	<b>80 851</b>	<b>305</b>

### 1.3 Organigramme

---



## 2. Membres actifs et bénéficiaires de rentes

### 2.1 Assurés actifs

#### Assurance risque

À la fin 2017, au total 4446 personnes étaient assurées dans le cadre de l'assurance risque (exercice précédent 4532), dont 1829 hommes et 2617 femmes. Dans le plan pour les enseignants, une personne était assurée dans le cadre de l'assurance risque, à l'instar de l'exercice précédent.

#### Assurance complète

	Hommes	Femmes	Total	Exercice précédent	Variation
<b>1<sup>er</sup> janvier 2017</b>	<b>21 675</b>	<b>26 162</b>	<b>47 837</b>	<b>47 370</b>	<b>467</b>
<b>Corrections diverses</b> <i>(sorties en suspens exercice précédent/effacés/changement d'employeur)</i>	<b>377</b>	<b>527</b>	<b>904</b>	<b>830</b>	<b>74</b>
<b>Entrées</b>	<b>2 221</b>	<b>2 444</b>	<b>4 665</b>	<b>4 356</b>	<b>309</b>
Sorties	1 837	2 377	4 214	3 975	239
Cas de décès	29	19	48	42	6
Départs à la retraite	319	466	785	511	274
Cas d'invalidité	35	52	87	191	-104
<b>Total des départs</b>	<b>2 220</b>	<b>2 914</b>	<b>5 134</b>	<b>4 719</b>	<b>415</b>
<b>Variation par rapport à l'exercice précédent</b>	<b>378</b>	<b>57</b>	<b>435</b>	<b>467</b>	<b>-32</b>
<b>31 décembre 2017</b>	<b>22 053</b>	<b>26 219</b>	<b>48 272</b>	<b>47 837</b>	<b>435</b>
■ <i>dont plan pour les enseignants</i>	323	983	1 306	1 282	24

### 2.2 Bénéficiaires de rentes

	Rentes de retraite	Rentes d'invalidité	Rentes de conjoint/ partenaire	Rentes d'enfant de bénéficiaires de rentes de retraite	Rentes d'enfant de bénéficiaires de rentes d'invalidité	Rentes d'orphelin	Total
<b>1<sup>er</sup> janvier 2017</b>	<b>21 572</b>	<b>2 443</b>	<b>3 893</b>	<b>267</b>	<b>935</b>	<b>204</b>	<b>29 314</b>
Corrections diverses <i>(variation exercice précédent/changement d'employeur)</i>	7	37	17	23	44	14	142
Nouvelles entrées	599	70	201	27	31	26	954
<b>Total des entrées</b>	<b>606</b>	<b>107</b>	<b>218</b>	<b>50</b>	<b>75</b>	<b>40</b>	<b>1 096</b>
Cas de décès	604	22	178	0	0	0	804
Rentes suspendues	18	0	0	0	0	0	18
Fin de droit	0	31	3	65	154	38	291
<b>Total des départs</b>	<b>622</b>	<b>53</b>	<b>181</b>	<b>65</b>	<b>154</b>	<b>38</b>	<b>1 113</b>
<b>Variation par rapport à l'exercice précédent</b>	<b>-16</b>	<b>54</b>	<b>37</b>	<b>-15</b>	<b>-79</b>	<b>2</b>	<b>-17</b>
<b>31 décembre 2017</b>	<b>21 556</b>	<b>2 497</b>	<b>3 930</b>	<b>252</b>	<b>856</b>	<b>206</b>	<b>29 297</b>
■ <i>dont hommes</i>	9 586	948	606	124	434	106	11 804
■ <i>dont femmes</i>	11 970	1 549	3 324	128	422	100	17 493

### 3. Nature de l'application du but

#### 3.1 Explications des règlements de prévoyance

La CPM a édicté un règlement de prévoyance selon la primauté des prestations (règlement de prévoyance CPM) et un règlement de prévoyance selon la primauté des cotisations pour les enseignants des Écoles-clubs et des centres de sport et de loisirs. Ils sont disponibles dans Internet sur [www.mpk.ch](http://www.mpk.ch). Les principaux éléments de ces documents figurent ci-après.

	Règlement de prévoyance CPM	Règlement de prévoyance pour les enseignants
<b>Champ d'application</b>	Collaborateurs des entreprises de la communauté-M qui ont conclu une convention d'affiliation avec la CPM. En sont exclus les enseignants des Écoles-clubs et des centres de sport et de loisirs.	Enseignants des Écoles-clubs et des centres de sport et de loisirs.
<b>Définitions</b>		
Affiliation à la caisse de pensions	Les collaborateurs à partir de 17 ans dont le revenu annuel dépasse le salaire minimal LPP sont soumis à l'obligation de s'assurer. Jusqu'à l'âge de 24 ans, les collaborateurs sont assurés contre le risque (invalidité et décès), puis admis dans l'assurance complète (vieillesse, invalidité et décès).	
Retraite ordinaire	64 ans pour les femmes et les hommes. Retraite anticipée possible à partir de 58 ans. Retraite partielle possible en cas de réduction du taux d'occupation d'au moins 20%.	
Déduction de coordination	30% du revenu global, au plus toutefois le montant de la rente AVS maximale.	30% du revenu global.
Revenu soumis à cotisation	Revenu global moins la déduction de coordination.	
Revenu assuré	Revenu soumis à cotisation de l'année en cours.	
	<ul style="list-style-type: none"><li>■ À partir de 52 ans: moyenne du revenu soumis à cotisation à partir de 51 ans.</li><li>■ À partir de 55 ans: moyenne des quatre revenus les plus élevés soumis à cotisation à partir de 51 ans.</li></ul>	
Bonifications de vieillesse en % du revenu assuré	<b>Âge</b>	<b>Bonification de vieillesse</b>
	25-29	15%
	30-34	16%
	35-39	17%
	40-44	18%
	45-49	20%
	50-54	23%
	55-64	26%
<b>Prestations de retraite</b>		
Rente de retraite	Par année d'assurance, 1,8% du revenu assuré; réduction en cas de retraite anticipée, augmentation en cas de retraite différée.	Avoir de vieillesse disponible au moment de la retraite, multiplié par le taux de conversion applicable (6.1% à l'âge de 64 ans).
Capital à la place d'une rente	Sous observation d'un préavis de trois mois, la totalité de la prestation de retraite ou une partie de la prestation peut être retirée sous forme de capital.	
Rente de remplacement AVS-Migros à partir de 64 ans (pour les hommes)	Prestation financée par l'employeur versée conformément au calcul de la rente de vieillesse AVS au moment de la retraite après 18 années complètes de cotisation. Une réduction intervient si la période de cotisation est inférieure à 18 années. En cas de versement du capital en lieu et place de la rente de retraite, le capital est réduit en conséquence.	
Rentes d'enfant de bénéficiaires de rentes de retraite	20% de la rente d'invalidité.	

	Règlement de prévoyance CPM	Règlement de prévoyance pour les enseignants
<b>Prestations d'invalidité</b>		
Rente d'invalidité	70 % de la rente de retraite expectative, complétée par un supplément de 0.5 point de pourcentage de la rente de retraite expectative par année d'assurance acquise en assurance complète.	75 % de la rente de retraite prévue.
	Rente partielle selon la classification de l'assurance-invalidité fédérale.	
Rentes d'enfant de bénéficiaires de rentes d'invalidité		20 % de la rente d'invalidité.
<b>Prestations de survivants</b>		
Rente de conjoint, de partenaire	66⅔ % de la rente de retraite expectative ou de la rente de retraite ou d'invalidité perçue par la personne assurée.	66⅔ % de la rente de retraite prévue ou de la rente de retraite ou d'invalidité perçue par la personne assurée.
Rente d'orphelin	20 % de la rente de retraite prévue ou de la rente de retraite ou d'invalidité perçue par la personne assurée.	

### 3.2 Financement/méthode de financement

Jusqu'à la fin de l'année de leur 24<sup>e</sup> anniversaire, les personnes assurées versent 1.5 % et l'employeur 3.0 % du revenu soumis à cotisation pour la couverture des risques invalidité et décès. À partir du 1<sup>er</sup> janvier qui suit le 24<sup>e</sup> anniversaire, des cotisations moyennes indépendantes de l'âge sont prélevées pour l'assurance complète. Elles s'élèvent à 8.5 % du revenu soumis à cotisation pour les assurés et à 17.0 % pour les employeurs. Les participations au chiffre d'affaires et bonus irréguliers, qui ne sont pas assurés dans le revenu global, peuvent être assurés dans un plan d'assurance complémentaire prévoyant une prestation en capital. À cet effet, les assurés et employeurs versent chacun 5 % de la part de salaire assurée. L'employeur finance en outre la rente de remplacement AVS-M et prend en charge les frais d'administration de 1.75 % sur la somme des cotisations versées par lui et ses assurés.

### 3.3 Autres informations sur l'activité de prévoyance

#### 3.3.1 Membres du comité de prévoyance (mandat de 2015 à 2018)

Urs Bender	Membre (RS)	
Felix Hofstetter	Membre (RE)	
Vanda Jornod (jusqu'au 7.9.2017)	Membre (RS)	
Adrian Marbet	Membre (RS)	
Stefano Patrignani	Membre (RE)	
Fabrice Zumbrunnen (jusqu'au 23.11.2017)	Membre (RE)	
Thomas Zürcher (depuis le 8.9.2017)	Membre (RS)	
Christoph Ryter	Participant	Directeur
Danilo Follador	Participant	Responsable Assurance

RE = représentant de l'employeur au conseil de fondation

RS = représentant des salariés au conseil de fondation

#### 3.3.2 Contributions et versements

##### Cotisations de l'employeur

	2017 en millions de CHF	2016 en millions de CHF
Règlement de prévoyance CPM Contribution de base, contribution pour le financement des augmentations de salaire	378.3	370.8
Règlement de prévoyance pour les enseignants Contribution de base	4.6	4.7
Valeur actuelle de la rente pour la rente de remplacement AVS-M	20.0	22.5
Contribution aux frais d'administration	10.1	9.9
Arrondi	-0.1	0.1
<b>Cotisations de l'employeur</b>	<b>412.9</b>	<b>408.0</b>

##### Primes uniques et montants d'achat

CHF 15.2 millions (exercice précédent CHF 12.9 millions) ont été versés pour l'achat d'années d'assurance et CHF 6.6 millions (CHF 4.7 millions) pour l'augmentation des comptes supplémentaires.

#### 3.3.3 Apports lors de la reprise d'effectifs d'assurés dans les provisions techniques, les réserves de fluctuation de valeurs et les fonds libres

La grande majorité des collaborateurs d'Interio SA assurés auprès de PRÉVOYANCE in globo<sup>M</sup> (PIG), Spreitenbach, sera intégrée dans la structure organisationnelle de la Migros d'ici au 30 juin 2018. Les collaborateurs seront transférés en deux temps dans différentes entreprises du Groupe Migros. Dans un premier temps, 115 collaborateurs ont intégré collectivement la Fédération des coopératives Migros (FCM) et le centre de distribution Migros à Neuendorf au 30 avril 2017. Dans un deuxième temps, les collaborateurs des succursales d'Interio SA seront repris par différentes coopératives-M au 30 juin 2018. Durant l'exercice sous revue, des prestations de sorties à hauteur de CHF 11.3 millions ont été versées pour les collaborateurs transférés en premier. Un apport total de CHF 9.9 millions a été inscrit dans la rubrique apports lors de la reprise d'effectifs d'assurés dans les provisions techniques, les réserves de fluctuation de valeurs et les fonds libres. Cette rubrique contient les provisions, les réserves de fluctuation de valeurs et les fonds libres proportionnels découlant de la liquidation partielle de l'institution de prévoyance transférée PIG de CHF 5.3 millions et l'apport supplémentaire de la FCM de CHF 4.6 millions, afin d'éviter une dilution des provisions et réserves de fluctuation de valeurs de la CPM.

### 3.3.4 Prestations et versements anticipés

#### Autres prestations réglementaires

Cette rubrique comporte les prestations pour les rentes de remplacements AVS-M de CHF 23.0 millions (exercice précédent CHF 24.8 millions). Compte tenu des 1087 (1 207) bénéficiaires, le montant mensuel moyen était de CHF 1760 (CHF 1 713).

Le montant maximal à verser par personne et par mois est resté inchangé à CHF 2350. De plus, un montant de CHF 0.3 million (CHF 0.4 million) est attribué aux rentes des comptes supplémentaires.

#### Prestations en capital à la retraite

Durant l'exercice sous revue, 310 personnes (exercice précédent 215 personnes), soit 39.5 % (42.1 %) des nouveaux retraités, ont profité de la possibilité de recevoir une partie ou la totalité de la rente de retraite sous forme de prestation unique en capital.

Au total 199 personnes (146 personnes) ont opté pour la totalité de la rente de retraite sous forme de prestation en capital, ce qui correspondait à CHF 42.8 millions (CHF 25.6 millions). Est incluse dans le montant total des versements en capital, la somme de CHF 0.3 million (CHF 1.0 million) versée au titre de prestations de sortie insignifiantes.

#### Prestations en capital en cas de décès

Une prestation en capital peut être exigée en lieu et place de la rente de conjoint/partenaire. Cette prestation a été versée dans 117 cas (exercice précédent 108 cas), ce qui correspond à CHF 17.8 millions (CHF 10.5 millions). CHF 0.3 million (CHF 0.2 million) est imputable aux indemnités de conjoint et CHF 1.2 million (CHF 0.6 million) aux capitaux en cas de décès dus lorsqu'aucune prestation de survivant ne doit être versée. Sont intégrées dans la dernière somme les prestations en capital en cas de décès des comptes supplémentaires à hauteur de CHF 0.3 million.

### 3.4 Prestations de sortie

	2017 en millions de CHF	2016 en millions de CHF
Prestations de libre passage en cas de sortie	256.5	224.6
Encouragement à la propriété du logement au moyen de la prévoyance professionnelle	15.8	15.9
Prestations en cas de divorce	8.9	7.4
Arrondi	-0.1	0.1
<b>Total</b>	<b>281.1</b>	<b>248.0</b>

#### Prestations de libre passage

Le montant versé en espèces consécutivement à la prise d'une activité professionnelle indépendante, à un départ définitif à l'étranger ou lorsque la prestation de sortie est insignifiante a atteint CHF 9.7 millions (exercice précédent CHF 6.4 millions).

#### Encouragement à la propriété du logement au moyen de la prévoyance professionnelle

Durant l'exercice sous revue, 253 assurés (exercice précédent 248) ont demandé un versement anticipé selon l'ordonnance sur l'encouragement à la propriété du logement au moyen de la prévoyance professionnelle.

### 3.5 Adaptations des rentes

En vertu de l'art. 36 al. 2 et 3 LPP, le conseil de fondation a décidé, lors de sa réunion du jeudi, 23 novembre 2017, de renoncer à une amélioration des prestations en faveur des bénéficiaires de rentes, car le pouvoir d'achat demeure stable depuis plusieurs années et l'évolution de l'indice des prix à la consommation était à la baisse ces dernières années (de septembre 2008 à septembre 2017 -1.6%). Faute d'inflation, le Conseil fédéral a aussi renoncé à une adaptation des prestations minimales LPP au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

## 4. Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

### 4.1 Certification de la présentation des comptes selon les Swiss GAAP RPC 26

Les comptes ont été présentés selon les normes des Swiss GAAP RPC 26. Cette présentation des comptes rend une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la caisse de pensions.

### 4.2 Principes comptables et d'évaluation

Les principes d'évaluation ci-après ont été appliqués à l'établissement des comptes annuels:

Position	Évaluation
Conversion de monnaies étrangères	Les charges et produits sont convertis aux cours du jour. Les actifs et passifs en monnaies étrangères sont convertis aux derniers cours de l'année.
Actifs opérationnels Prêts placements directs	À la valeur nominale. Si le remboursement du capital est menacé, des corrections de valeurs correspondantes sont constituées.
Titres placements directs Opérations sur devises à terme	À la valeur de marché.
Prêts collectifs Titres collectifs Biens immobiliers collectifs	À la valeur nette d'inventaire.
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	La LPP 2015 (tables générationnelles) sert de base technique avec un taux d'intérêt technique de 2.0%.

### 4.3 Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

#### Transfert de la fortune des placements directs dans des biens immobiliers Suisse à la FP-CPM Immobilier

Sur la base de considérations stratégiques, le Conseil de fondation, en conformité avec sa politique de placement, a versé les placements directs Suisse à une fondation de placement séparée au titre d'apport en nature. La Fondation de placement de la Caisse de pensions Migros Immobilier (FP-CPM Immobilier) a vu le jour en décembre 2016. Les biens immobiliers ont été transférés au 30 mars 2017 avec inscription au registre du commerce du canton de Zurich. Le transfert des usages, charges et risques à la FP-CPM Immobilier a eu lieu avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2017. La valeur des opérations immobilières transférées de CHF 5 172 920 138.60 correspondait aux valeurs comptables des terrains de CHF 5 424 267 672.51, aux autres actifs de CHF 7 078 365.19 après déduction des engagements à court terme de CHF 33 897 848.92 et des provisions et impôts latents de CHF 224 528 050.18. La valeur comptable des terrains était conforme à leur valeur de marché au jour d'entrée en possession. L'évaluation des terrains a été effectuée par un expert qualifié chargé des estimations et contrôlée par un deuxième expert qualifié indépendant lui aussi chargé des estimations. En contrepartie du transfert des opérations immobilières par la CPM dans la catégorie de placement des «biens immobiliers Suisse» de la FP-CPM

Immobilier, 51 730 parts de la catégorie de placement correspondante ont été émises en faveur de la CPM à la valeur d'inventaire de CHF 100 000.00 par part et une compensation de CHF 79 861.40 a été versée par la CPM à la FP-CPM Immobilier.

#### Dissolution partielle de provisions non techniques due au transfert de la fortune des placements directs dans des biens immobiliers Suisse

Le transfert des opérations immobilières par la CPM à la FP-CPM Immobilier a été réalisé sans incidence fiscale en tant que restructuration au sens de la loi sur la fusion. À cet effet, la CPM a obtenu des rulings fiscaux dans l'ensemble des cantons et communes concernés. Les provisions non techniques existantes pour les impôts latents sur les gains immobiliers d'un montant de CHF 223 413 372.00 ont été dissolues avec effet sur le résultat pour cause de transfert à la FP-CPM Immobilier dans le cadre du transfert de la fortune du 30 mars 2017. Cette dissolution, sans incidence sur la performance, a été effectuée à la charge du rendement de la fortune des biens immobiliers Suisse. À la même date, les provisions non techniques pour impôts latents sur le transfert de propriété ainsi que les honoraires de notaire et émoluments du registre foncier de CHF 25 782 885.00 ont été dissolus avec effet sur le résultat. Ces charges ayant été payées conformément au contrat de transfert de la fortune de la FP-CPM Immobilier, il a été possible de renoncer à un transfert de ces provisions.

## 5. Risques actuariels/couverture des risques/degré de couverture

### 5.1 Nature de la couverture des risques, réassurance

La caisse de pensions est autonome. Elle couvre elle-même les risques actuariels liés à la vieillesse, au décès et à l'invalidité.

### 5.2 Capital de prévoyance assurés actifs

	31.12.2017 en millions de CHF	31.12.2016 en millions de CHF
5.2.1 Capital de prévoyance assurés actifs règlement de prévoyance CPM (assurés individuels inclus)	9 947.4	9 548.5
5.2.2 Capital de prévoyance assurés actifs règlement de prévoyance pour les enseignants	91.2	88.0
5.2.3 Capital d'épargne plan d'assurance prévoyant une prestation en capital	3.6	3.6
5.2.4 Capital d'épargne comptes supplémentaires	22.7	17.6
5.2.5 Capital d'épargne comptes d'excédents	56.3	49.3
Arrondi	0.0	-0.1
<b>Total</b>	<b>10 121.2</b>	<b>9 706.9</b>

#### 5.2.1 Capital de prévoyance assurés actifs règlement de prévoyance CPM

Les capitaux de prévoyance des assurés actifs au sens du règlement de prévoyance CPM (assurés individuels inclus) ont une nouvelle fois été calculés selon les bases techniques LPP 2015 en application du concept générationnel et d'un taux d'intérêt technique de 2.0%. Ils correspondent toutefois au moins à la prestation de sortie. La somme des prestations de sortie individuelles de ces assurés actifs s'élève à CHF 6380.6 millions (exercice précédent CHF 6103.8 millions) à la date de clôture du bilan. Par comparaison, le capital de prévoyance a été augmenté d'environ 55.9% (56.4%), s'inscrivant ainsi à CHF 9947.4 millions (CHF 9548.5 millions). Les capitaux de prévoyance des sorties en suspens figurent dans le compte de régularisation passif.

### 5.2.2 Capital de prévoyance assurés actifs règlement de prévoyance pour les enseignants

Le capital de prévoyance pour les enseignants assurés actifs correspond à l'avoir de vieillesse ou à la somme des comptes de vieillesse gérés de manière individuelle. Les avoirs de vieillesse ont une nouvelle fois été rémunérés à 3.25%, ce qui équivaut à un montant de CHF 2.8 millions (exercice précédent CHF 2.7 millions).

#### Évolution capital de prévoyance règlement de prévoyance pour les enseignants

	2017 en millions de CHF	2016 en millions de CHF
<b>État au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>88.0</b>	<b>85.0</b>
<b>Appports provenant de cotisations et prestations d'entrée</b>	<b>12.7</b>	<b>12.7</b>
■ dont bonifications de vieillesse	6.0	6.2
■ dont primes uniques et montants d'achat	1.4	1.1
■ dont apports de libre passage	5.0	4.7
■ dont remboursements de versements anticipés pour la propriété du logement/divorce	0.1	0.7
■ dont arrondi	0.2	0.0
<b>Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés</b>	<b>-12.2</b>	<b>-12.3</b>
■ dont prestations réglementaires	-8.0	-7.5
■ dont prestations de libre passage en cas de sortie	-4.1	-4.4
■ dont versements anticipés pour la propriété du logement/divorce	-0.4	-0.4
■ dont harmonisation années précédentes (sorties et retraites avec effet rétroactif)	0.2	0.0
■ dont arrondi	0.1	0.0
<b>Rémunération avoirs de vieillesse</b>	<b>2.8</b>	<b>2.7</b>
<b>Arrondi</b>	<b>-0.1</b>	<b>-0.1</b>
<b>État au 31 décembre</b>	<b>91.2</b>	<b>88.0</b>

#### 5.2.3 Capital d'épargne plan d'assurance prévoyant une prestation en capital

Les participations au chiffre d'affaires et bonus irréguliers, qui ne sont pas assurés dans le revenu global, peuvent être assurés dans un plan d'assurance complémentaire prévoyant une prestation en capital. Les comptes ont été rémunérés au taux minimal LPP de 1.0% (exercice précédent 1.25%).

#### 5.2.4 Capital d'épargne comptes supplémentaires

Par des versements sur le compte supplémentaire, les assurés peuvent compenser, en cas de retraite anticipée, la rente de vieillesse AVS manquante et la réduction de la rente de retraite. À la date du bilan, 398 assurés (exercice précédent 352) ont profité de cette possibilité. Les comptes ont été rémunérés au taux minimal LPP de 1.0% (1.25%).

### 5.2.5 Capital d'épargne comptes d'excédents

Le compte capital d'épargne comptes d'excédents contient des prestations de sortie apportées qui n'ont pas pu être utilisées dans le cadre du règlement de prévoyance CPM. Le solde du compte se compose de 2243 postes (exercice précédent 2045). Les comptes ont été rémunérés au taux minimal LPP de 1.0% (1.25%).

### 5.3 Total des avoirs de vieillesse selon la LPP

Les avoirs de vieillesse selon la LPP (compte témoin) se sont chiffrés à CHF 2785.5 millions (exercice précédent CHF 2674.0 millions) et sont affectés au capital de prévoyance des assurés actifs (règlement de prévoyance CPM et règlement de prévoyance pour les enseignants). Le taux minimal LPP fixé par le Conseil fédéral était de 1.0% (1.25%).

### 5.4 Capital de prévoyance bénéficiaires de rentes

	31.12.2017 en millions de CHF	31.12.2016 en millions de CHF
5.4.1 Capital de prévoyance bénéficiaires de rentes	9 000.8	9 108.3
5.4.2 Capital de prévoyance rentes de remplacement AVS-Migros (bénéficiaires de rentes)	18.7	21.0
Arrondi	0.0	-0.1
<b>Total</b>	<b>9 019.5</b>	<b>9 129.2</b>

#### 5.4.1 Capital de prévoyance bénéficiaires de rentes

Le capital de prévoyance bénéficiaires de rentes correspond à la valeur actuelle des rentes en cours et expectatives pour les retraités, les invalides, les veufs/veuves/partenaires, les divorcés et les enfants. Le capital de prévoyance bénéficiaires de rentes contient aussi le capital de prévoyance des rentes en cours préfinancé par le biais des comptes supplémentaires. Les engagements ont une nouvelle fois été calculés au moyen des bases techniques LPP 2015, concept générationnel, 2.0%.

#### 5.4.2 Capital de prévoyance rentes de remplacement AVS-M (bénéficiaires de rentes)

Afin de garantir l'obligation de paiement des rentes de remplacement AVS-M en cours, la CPM a constitué un capital de prévoyance financé par les employeurs affiliés. Conformément à l'art. 16 al. 3 LFLP, la CPM ne constitue aucune provision spéciale pour les futures rentes de remplacement AVS-M des assurés actifs. En revanche, chaque employeur doit constituer des provisions en vue de garantir les engagements de contribution.

## 5.5 Provisions techniques

Les provisions techniques figurant ci-après ont été présentées selon le règlement relatif à la constitution de provisions et de réserves de fluctuation. Par rapport à l'exercice précédent, on note une hausse de CHF 9.8 millions (exercice précédent hausse de CHF 36.3 millions).

### Provisions techniques

	31.12.2017 <i>en millions de CHF</i>	31.12.2016 <i>en millions de CHF</i>
5.5.1 Provision pour assurance complémentaire des augmentations de salaire	333.8	328.1
5.5.2 Provision pour fluctuations de risques	100.4	96.4
5.5.3 Provision pour amélioration des prestations et réduction des cotisations	0.0	0.0
Arrondi	0.0	-0.1
<b>Total</b>	<b>434.2</b>	<b>424.4</b>

### 5.5.1 Provision pour assurance complémentaire des augmentations de salaire

La provision pour assurance complémentaire des augmentations de salaire est constituée pour financer les coûts des augmentations de salaire qui ne peuvent pas être financés en une année avec la contribution forfaitaire annuelle de 5 % des revenus soumis à cotisation. La valeur indicative maximale de la provision s'élève à 15 % des revenus soumis à cotisation des assurés en assurance complète à la date critère, à savoir à CHF 333.8 millions (exercice précédent CHF 328.1 millions).

La provision est constituée à hauteur de la valeur indicative maximale ou, le cas échéant, entièrement dissoute sur la base du résultat du montant forfaitaire de 5 % des revenus soumis à cotisation et des coûts effectifs du financement ultérieur des augmentations de salaire. Au cours de l'exercice sous revue, les cotisations encaissées pour l'assurance complémentaire des augmentations de salaire ont totalisé CHF 110.0 millions (CHF 107.8 millions) et les coûts CHF 103.6 millions (CHF 77.3 millions), d'où un bénéfice de CHF 6.4 millions (bénéfice de CHF 30.5 millions). La provision au 31 décembre 2017 correspond à l'état à la fin de la période précédente majorée du bénéfice de 2017, au maximum toutefois à la valeur indicative maximale de 15 % des revenus soumis à cotisation au 31 décembre 2017. L'attribution a été réduite en conséquence de CHF 0.7 millions.

### 5.5.2 Réserve de fluctuations de risques

La réserve de fluctuations de risques a pour but de compenser les pertes éventuelles découlant d'une évolution défavorable des cas d'invalidité et de décès d'assurés en assurance risque et en assurance complète au cours d'une année. Le montant de cette provision est évalué périodiquement sur la base d'une répartition des sinistres globaux et d'un niveau de sécurité de 99.99 % déterminé sur deux ans. Le besoin qui en découle correspond à 1 % du capital de prévoyance assurés actifs (sans comptes supplémentaires).

### 5.5.3 Provision pour amélioration des prestations et réductions des cotisations

Pour l'exercice sous revue, aucune provision n'était nécessaire.

## 5.6 Attestations des experts

En date du 15 février 2018, l'expert en matière de prévoyance professionnelle atteste que la CPM était en mesure, au 31 décembre 2017, de répondre à toutes ses obligations réglementaires conformément à l'art. 52 e al. 1 LPP.

## 5.7 Bilan actuariel

	<b>31.12.2017</b> <i>en millions de CHF</i>	<b>31.12.2016</b> <i>en millions de CHF</i>	<b>Variation</b> <i>en millions de CHF</i>
<b>Actifs disponibles</b>	<b>23 367.8</b>	<b>21 481.0</b>	<b>1 886.8</b>
■ Actifs selon le bilan commercial	23 998.9	22 326.5	1 672.4
■ Dettes	-8.8	-9.3	0.5
■ Compte de régularisation passif	-47.6	-44.2	-3.4
■ Réserve de contributions de l'employeur	-574.5	-542.3	-32.2
■ Provisions non techniques	-0.3	-249.6	249.3
■ Arrondi	0.1	-0.1	0.2
<b>Capitaux de prévoyance et provisions techniques</b>	<b>19 574.9</b>	<b>19 260.6</b>	<b>314.3</b>
<b>Capital de prévoyance</b>	<b>19 140.7</b>	<b>18 836.1</b>	<b>304.6</b>
<b>dont assurés actifs</b>	<b>10 121.2</b>	<b>9 706.9</b>	<b>414.3</b>
■ Capital de prévoyance assurés actifs règlement de prévoyance CPM	9 947.4	9 548.5	398.9
■ Capital de prévoyance assurés actifs règlement de prévoyance pour les enseignants	91.2	88.0	3.2
■ Capital d'épargne plan d'assurance prévoyant une prestation en capital	3.6	3.6	0.0
■ Capital d'épargne comptes supplémentaires	22.7	17.6	5.1
■ Capital d'épargne comptes d'excédents	56.3	49.3	7.0
■ Arrondi	0.0	-0.1	0.1
<b>dont bénéficiaires de rentes</b>	<b>9 019.5</b>	<b>9 129.2</b>	<b>-109.7</b>
■ Capital de prévoyance bénéficiaires de rentes	9 000.8	9 108.3	-107.5
■ Capital de prévoyance rentes de remplacement AVS-M	18.7	21.0	-2.3
■ Arrondi	0.0	-0.1	0.1
<b>Provisions techniques</b>	<b>434.2</b>	<b>424.4</b>	<b>9.8</b>
■ Provision pour assurance complémentaire des augmentations de salaire	333.8	328.1	5.7
■ Provision pour fluctuations de risques	100.4	96.4	4.0
■ Provision pour amélioration des prestations	0.0	0.0	0.0
■ Arrondi	0.0	-0.1	0.1
<b>Arrondi</b>	<b>0.0</b>	<b>0.1</b>	<b>-0.1</b>
<b>Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2</b>	<b>119.4%</b>	<b>111.5%</b>	
<b>Degré de couverture visé</b>	<b>119.0%</b>	<b>119.0%</b>	

## 6. Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

### 6.1 Organisation de l'activité de placement, règlement de placement

#### Responsabilités

Le conseil de fondation est l'organe suprême en matière de décision et de surveillance. Il assume de ce fait la responsabilité globale de la gestion de la fortune. Il délègue des tâches précises au comité des placements dans le domaine de la gestion de la fortune. Le comité des placements élabore la stratégie de placement à l'intention du conseil de fondation et détermine l'allocation tactique d'actifs et les benchmarks. Il désigne les gestionnaires de fortune et surveille leur activité de placement. En outre, il mandate l'Investment Controller et prend connaissance de ses rapports périodiques. Le responsable Asset Management (CIO) met en application l'allocation tactique d'actifs avec attribution de capitaux aux gestionnaires de fortune et rend régulièrement compte de l'activité de placement au comité des placements et au conseil de fondation. L'Investment Controller veille à faire respecter les directives de placement conformément au règlement de placement ainsi qu'à l'application de la stratégie de placement et calcule et évalue les paramètres de risque. Il dresse les décomptes mensuels de rendement et de risque ainsi qu'un rapport trimestriel complet à l'intention du comité des placements et du conseil de fondation.

#### Exercice du droit de vote

Les dispositions de l'«Ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse» (ORAb) sont en application. Les directives pour l'exercice des droits de vote approuvées par le conseil de fondation sont accessibles aux assurés, aux entreprises concernées et à des tiers sur notre site Internet ([www.mpk.ch](http://www.mpk.ch)). Le résultat du vote des assemblées générales est publié seulement après la date de l'assemblée. Une liste correspondante est mise à jour chaque mois sur notre site Internet. Le conseil de fondation reçoit au moins une fois par année un rapport détaillé sur l'exercice des droits de vote.

#### Habilitation de gestionnaires de fortune actifs dans la prévoyance professionnelle, directive CHS PP D-01/2014

En vertu de l'art. 48f al. 4 OPP 2, seuls peuvent être chargés du placement et de la gestion de la fortune de prévoyance les personnes ou institutions externes soumises à la surveillance des marchés financiers par une loi spéciale ainsi que les intermédiaires financiers opérant à l'étranger qui sont soumis à la surveillance d'une autorité de surveillance agréée. Au sens de l'art. 48f al. 5 OPP 2, la CHS PP peut habiliter d'autres personnes ou institutions à exercer la gestion de fortune. Le respect de l'art. 48f al. 2-5 OPP 2 est expressément attesté.

#### Loyauté dans la gestion de fortune

La CPM est soumise à la charte de l'ASIP. Par conséquent, la CPM dispose d'un règlement visant à garantir le respect des prescriptions de la LPP en matière de loyauté et d'intégrité. Les membres des organes, les collaborateurs et les partenaires externes responsables du placement, de la gestion et du contrôle des fonds de prévoyance se sont engagés à respecter les dispositions légales et réglementaires. Le conseil de fondation a adopté toutes les mesures nécessaires afin de contrôler le respect de ces dispositions.

#### Membres du comité des placements (mandat de 2015 à 2018)

Dr Harald Nedwed	Président (RE)	
Urs Bender	Membre (RS)	
Jürg Hochuli	Membre (RS)	
Felix Hofstetter	Membre (RE)	
Adrian Marbet	Membre (RS)	
Jörg Zulauf	Membre (RE)	
Christoph Ryter	Participant	Directeur
Sergio Campigotto	Participant	Directeur adjoint
Adrian Ryser	Participant	Responsable Asset Management

RE = représentant de l'employeur au conseil de fondation

RS = représentant des salariés au conseil de fondation

## 6.2 Limites de placement au sens des prescriptions de l'OPP 2 et utilisation des extensions des limites de placement

Les placements et limites autorisés au sens des prescriptions de l'OPP 2, en particulier les art. 53, 54, 54a, 54b, 55, 56 et 56a OPP 2 sont respectés. Les limites de placement au sens de l'art. 50 al. 4 OPP 2 ne sont pas étendues.

### Limite (selon les art. 54 et 55 OPP 2)

art.	Catégorie	Valeur de marché 2017 en CHF en millions de CHF	Valeur de marché 2017 en ME en millions de CHF	Arrondi	Valeur de marché 2017 Total en millions de CHF	Impact de la dérivés en millions de CHF	Valeur déterminant en millions de CHF	Placements 2017 %	Limite OPP 2 %
	Créances sur montant fixe liquidités incluses	4 848.8	1 884.4	0.0	6 733.2		6 733.2	28.3	100
55a	Titres hypothécaires et lettres de gage	338.5	0.0	0.0	338.5		338.5	1.4	50
55b	Actions	4 252.6	3 122.4	0.1	7 375.1		7 375.1	31.0	50
55c	Biens immobiliers	5 319.6	476.4	0.1	5 796.1		5 796.1	24.4	30
	■ Biens immobiliers Suisse	5 319.6	0.0	0.0	5 319.6		5 319.6		
	■ Biens immobiliers Étranger	0.0	476.4	0.1	476.5		476.5	2.0	10
55d	Placements alternatifs	1 056.0	2 497.2	0.0	3 553.2		3 553.2	14.9	15
	Arrondi	-0.1	0.1	-0.2	-0.2		-0.2	0.0	15
	<b>Placements en capitaux</b>	<b>15 815.4</b>	<b>7 980.5</b>	<b>0.0</b>	<b>23 795.9</b>		<b>23 795.9</b>	<b>100.0</b>	
55e	Placements en monnaies étrangères sans couverture du risque de change		7 980.5	0.0	7 980.5	-5 524.6	2 455.9	10.3	30
54	Limite par débiteur						respectée		
54a	Limite en matière de participation						respectée		
54b	Limite en matière de biens immobiliers et d'avance						respectée		

## 6.3 Indications sur la catégorie des placements alternatifs (art. 53 al. 3 OPP 2)

Les catégories de placement liquidités, prêts, obligations, actions et placements satellites en biens immobiliers contiennent des placements considérés comme alternatifs au sens de l'art. 53 al. 3 OPP 2. Conformément aux directives de placement de l'OPP 2, sont considérés comme placements alternatifs les créances de débiteurs ne relevant pas du droit public, les senior secured loans, les placements immobiliers avec un taux d'avance supérieur à 50 % ainsi que les infrastructures. À la date de clôture du bilan, la somme cumulée investie sous une forme diversifiée était de CHF 3553.2 millions (exercice précédent CHF 3205.0 millions).

### Placements alternatifs au sens de l'art. 53 al. 3 OPP 2

Composition	31.12.2017 en millions de CHF	31.12.2016 en millions de CHF
Les créances alternatives au sens de l'art. 53 al. 3 OPP 2 (prêts, obligations hybrides, senior secured loans)	1 794.0	1 565.3
Private Equity	153.0	175.3
Absolute return, multi assets	252.1	241.7
Placements collectifs dans des biens immobiliers dont le taux d'avance n'est pas limité à 50 % de la valeur vénale (art. 53 al. 5 OPP 2)	886.8	878.8
Infrastructures	467.4	343.9
<b>Total</b>	<b>3 553.2</b>	<b>3 205.0</b>

Les placements alternatifs correspondent à une part de 14.9 % des placements de la fortune (exercice précédent 14.4 %).

## 6.4 Valeur cible et calcul de la réserve de fluctuation de valeurs

### Évolution de la réserve de fluctuation de valeurs

	2017 en millions de CHF	2016 en millions de CHF
<b>État au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>2 220.4</b>	<b>3 232.1</b>
Apport/prélèvement (-) par le biais du compte d'exploitation	1 498.9	-1 011.7
Arrondi	-0.1	0.0
<b>État au 31 décembre</b>	<b>3 719.2</b>	<b>2 220.4</b>

### Valeur cible de la réserve de fluctuation de valeurs

	31.12.2017	31.12.2016
Valeur cible sur la base d'un niveau de sécurité de 97.5 % et d'un horizon de placement de 2 ans	3 719.2	3 659.5
Déficit de la réserve de fluctuation de valeurs	0.0	-1 439.1
Capital technique nécessaire	19 574.9	19 260.6
Réserve de fluctuation de valeurs disponible en % du capital technique nécessaire	19.0	11.5
<b>Valeur cible en % du capital technique nécessaire</b>	<b>19.0</b>	<b>19.0</b>

## 6.5 Présentation des placements par catégories

### Structure des placements

	Placements 2017		Stratégie	Fourchette		Placements 2016	
	en millions de CHF	%		min.	max.	en millions de CHF	%
<b>Valeurs nominales</b>	<b>8 846.1</b>	<b>37.2</b>	<b>40</b>	<b>35</b>	<b>45</b>	<b>8 142.5</b>	<b>36.7</b>
Liquidités	515.0	2.2	1			489.9	2.2
Prêts	1 370.4	5.8	5			1 053.2	4.7
Obligations gouvernementales en CHF	92.8	0.4	5			92.8	0.4
Obligations non gouvernementales Suisse en CHF	608.6	2.6	4			743.1	3.3
Obligations Étranger en CHF	333.4	1.4	3			394.9	1.8
Obligations d'État en monnaies étrangères garanties	707.5	3.0	5			679.1	3.1
Obligations d'entreprise en monnaies étrangères garanties	2 870.8	12.1	12			2 613.2	11.8
Placements satellites en obligations	2 347.7	9.9	5			2 076.4	9.4
Arrondi	-0.1	-0.2				-0.1	0.0
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>14 949.8</b>	<b>62.8</b>				<b>14 059.7</b>	<b>63.3</b>
Actions	7 773.3	32.7	30	25	35	7 051.9	31.8
■ dont actions Suisse	1 936.1	8.1	8			1 810.6	8.2
■ dont actions Étranger	4 600.2	19.3	17			4 079.5	18.4
■ dont placements satellites en actions	1 237.0	5.2	5			1 161.8	5.2
■ dont arrondi	0.0	0.1				0.0	0.0
Biens immobiliers	7 176.5	30.2	30	25	35	7 007.7	31.6
■ dont biens immobiliers Suisse	5 270.3	22.1	25			5 396.3	24.3
■ dont placements satellites en biens immobiliers	1 906.2	8.0	5			1 611.4	7.3
■ dont arrondi	0.0	0.1				0.0	0.0
<b>Arrondi</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>				<b>0.1</b>	<b>-0.1</b>
<b>Placements en capitaux</b>	<b>23 795.9</b>	<b>100.0</b>	<b>100</b>			<b>22 202.2</b>	<b>100.0</b>
Actifs opérationnels/limitations	203.0					124.3	
<b>Somme au bilan</b>	<b>23 998.9</b>					<b>22 326.5</b>	

À la date de clôture du bilan, les dispositions légales et réglementaires étaient respectées.

## 6.5.1 Liquidités

Les liquidités comprennent des avoirs en compte courant et des placements à terme.

## 6.5.2 Obligations d'entreprise en monnaies étrangères garanties

Les obligations d'entreprise en monnaies étrangères se composent de placements en partie collectifs auprès de la fondation de placement de la CPM ou dans un fonds CPM et en partie directement détenus.

## 6.5.3 Placements satellites en obligations

Les placements satellites en obligations englobent les sous-catégories high yield, senior secured loans ainsi qu'obligations hybrides. Les placements sont effectués en partie dans un fonds CPM et en partie directement détenus.

## 6.5.4 Placements satellites en actions

Les placements satellites en actions englobent les sous-catégories actions small & mid cap, private equity et multi assets. Les placements sont effectués en partie dans un fonds CPM et en partie directement détenus.

## 6.5.5 Biens immobiliers Suisse

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la catégorie des biens immobiliers Suisse est détenue auprès de la Fondation de placement de la Caisse de pensions Migros Immobilier, dans la catégorie de placement «biens immobiliers Suisse».

## 6.5.6 Placements satellites en biens immobiliers

Les placements satellites en biens immobiliers comprennent les sous-catégories des biens immobiliers Étranger, des biens immobiliers Suisse indirects et des infrastructures.

## 6.5.7 Engagements résultant d'investissements

### Placements satellites en actions

À la date de clôture du bilan, les placements satellites en actions sont restés inchangés avec 15 engagements d'investissement d'un montant de CHF 53.6 millions (exercice précédent CHF 63.3 millions) dans la sous-catégorie private equity dans les monnaies d'origine EUR et USD.

### Placements satellites en biens immobiliers *(y compris infrastructure)*

À la clôture du bilan, on comptait 31 engagements d'investissement (exercice précédent 26) d'un montant de CHF 475.4 millions (CHF 394.9 millions). Les engagements d'investissement étaient dans les monnaies d'origine AUD, CAD, CHF, DKK, EUR, GBP, JPY et USD.

## 6.6 Instruments financiers dérivés non échus (ouverts)

*(art. 56a al. 7 OPP 2)*

### 6.6.1 Opérations sur devises à terme

Durant l'exercice sous revue, des opérations sur devises à terme ont été effectuées pour couvrir partiellement les engagements en monnaie étrangère. La garantie est fournie tant pour la fondation de placement de la CPM ou le fonds CPM que directement par la CPM elle-même. Sur l'ensemble des opérations sur devises à terme directement conclues par la CPM, 232 (exercice précédent 207) réduisant l'engagement à hauteur de CHF 5524.6 millions (CHF 4784.1 millions) n'étaient pas encore échues. Les monnaies des transactions étaient AUD, CAD, CHF, DKK, EUR, GBP, JPY, SGD et USD. L'échéance finale des contrats est fixée au plus tard le 11 juillet 2018. À la date de clôture du bilan, la valeur de remplacement des opérations sur devises à terme est négative avec CHF 51.4 millions (négative avec CHF 67.0 millions).

### 6.6.2 Futures sur taux d'intérêt

À la date de bilan, on ne recensait pas de futures sur taux d'intérêt.

## 6.7 Prêts de titres

La CPM n'effectue pas de prêts de titres dans le cadre des placements directs. Les fondations et fonds de placement dans lesquels la CPM investit sont, dans le cadre de leurs placements directs, autorisés à effectuer des prêts de titres.

## 6.8 Explications relatives au résultat net des placements de la fortune

L'Investment Controller surveille constamment les revenus de la fortune et compare le rendement atteint avec la performance du benchmark. La performance globale s'est élevée à 9.0% (exercice précédent 5.3%). Les résultats ont été mesurés selon la méthode TWR (time weighted return) conformément à la stratégie de placement présentée au chiffre 6.5.

### 6.8.1 Résultat des actifs opérationnels

Le rendement des actifs opérationnels inchangé de CHF 0.2 million résulte en premier lieu du produit des intérêts découlant des débiteurs de CHF 0.1 million (exercice précédent CHF 0.0 million) et du produit des intérêts inchangé découlant des prêts accordés aux assurés pour l'achat à tempérament d'années d'assurance manquantes de CHF 0.1 million. Au cours de l'exercice précédent, un rendement avait en outre résulté de la rémunération des avoirs à la poste, en banque et en comptes courants de CHF 0.1 million.

### 6.8.2 Résultat des liquidités

L'évaluation est effectuée à la valeur de marché et les intérêts courus sont régularisés. Tous les placements ont été effectués en CHF. Les taux d'intérêt négatifs sur les avoirs bancaires introduits par la Banque nationale suisse le 15 janvier 2015 ont, durant l'exercice sous revue, grevé le résultat à hauteur de TCHF 41.1 (exercice précédent TCHF 100.7).

### 6.8.3 Résultat des prêts

Le revenu comptabilisé correspond aux entrées d'intérêt pendant l'exercice sous revue, aux intérêts courus accumulés sur le portefeuille de prêts et à l'effectif des hypothèques à la clôture du bilan ainsi qu'aux variations d'évaluation sur les prêts des placements collectifs.

	2017 en millions de CHF	2016 en millions de CHF
Prêts	16.9	20.1
Hypothèques actives	1.8	0.1
Arrondi	0.0	0.1
<b>Total</b>	<b>18.7</b>	<b>20.3</b>

## 6.8.4 Résultat des obligations

	2017 en millions de CHF	2016 en millions de CHF
Obligations gouvernementales en CHF	0.1	3.7
Obligations non gouvernementales Suisse en CHF	4.6	12.7
Obligations Étranger en CHF	1.7	7.7
Obligations d'État en monnaies étrangères garanties	8.5	9.2
Obligations d'entreprise en monnaies étrangères garanties	83.4	95.7
Placements satellites en obligations	151.8	144.2
Arrondi	-0.1	0.0
<b>Total</b>	<b>250.0</b>	<b>273.2</b>

### Risques de change

Les risques de change sont couverts par les opérations sur devises à terme. Un effet négatif de CHF 33.5 millions a été réalisé à la clôture du bilan (exercice précédent -CHF 41.8 millions). À la date de clôture du bilan, 81 (82) opérations réduisant l'engagement à hauteur de CHF 2726.2 millions (CHF 2328.0 millions) n'étaient pas encore échues.

## 6.8.5 Résultat des actions

	2017 en millions de CHF	2016 en millions de CHF
Actions Suisse	352.9	-17.5
Actions Étranger	794.6	339.9
Placements satellites en actions	163.4	93.8
Arrondi	-0.1	0.1
<b>Total</b>	<b>1 310.8</b>	<b>416.3</b>

### Placements satellites en actions

Les risques de change sont, dans une large mesure, couverts par les opérations sur devises à terme. Un effet négatif de CHF 8.3 millions a été réalisé à la clôture du bilan (exercice précédent -CHF 11.6 millions). À la date de clôture du bilan, 67 (62) opérations sur devises à terme réduisant l'engagement à hauteur de CHF 1127.0 millions (CHF 1064.9 millions) n'étaient pas encore échues.

## 6.8.6 Résultat des biens immobiliers

	2017 en millions de CHF	2016 en millions de CHF
Biens immobiliers Suisse	89.3	365.2
Placements satellites en biens immobiliers	156.5	114.9
Arrondi	0.1	0.0
<b>Total</b>	<b>245.9</b>	<b>480.1</b>

### Biens immobiliers Suisse

Le résultat des biens immobiliers Suisse se compose en premier lieu du versement de la FP-CPM Immobilier à hauteur de CHF 200.5 millions (exercice précédent cash-flow net des placements directs de CHF 200.3 millions) et de la variation de la valeur nette d'inventaire de CHF 97.3 millions (CHF 152.0 millions). Le transfert des impôts latents sur les gains immobiliers à la FP-CPM Immobilier suite à la collectivisation des placements directs dans des biens immobiliers Suisse au 1<sup>er</sup> janvier 2017 a influé sur le résultat sans incidence sur la performance à raison de CHF 223.4 millions. À même hauteur, les provisions non techniques ont été dissolues avec effet sur le résultat.

### Biens immobiliers Suisse

	2017 en millions de CHF	2016 en millions de CHF
Versements par la Fondation de placement CPM Immobilier	200.5	
<b>Cash-flow net</b>		200.3
Résultat de l'évaluation	97.3	152.0
Frais d'administration des placements	15.0	12.9
Arrondi	-0.1	0.0
<b>Sous-total</b>	<b>312.7</b>	<b>365.2</b>
Transfert des impôts latents sur les gains immobiliers à la Fondation de placement CPM Immobilier consécutivement à la collectivisation des placements directs Suisse	-223.4	
<b>Total</b>	<b>89.3</b>	<b>365.2</b>

### Placements satellites en biens immobiliers

Dans les biens immobiliers Étranger, les risques de change sont, dans une large mesure, couverts par les opérations sur devises à terme. Un effet négatif de CHF 9.6 millions a été réalisé à la clôture du bilan (exercice précédent -CHF 13.7 millions). À la date de clôture du bilan, 84 (63) opérations sur devises à terme réduisant l'engagement à hauteur de CHF 1671.4 millions (CHF 1391.2 millions) n'étaient pas encore échues.

## 6.8.7 Charges d'intérêts

	2017 en millions de CHF	2016 en millions de CHF
Charges d'intérêts des fonds étrangers	0.4	0.6
Charges d'intérêts des propres comptes courants	0.0	0.4
Réserve de contributions de l'employeur	0.3	0.2
<b>Total</b>	<b>0.7</b>	<b>1.2</b>

### Charges d'intérêts des fonds étrangers

Les charges d'intérêts des fonds étrangers englobent la rémunération des prestations de libre passage.

### Charges d'intérêts des propres comptes courants

Concernant les charges d'intérêt des propres comptes courants de l'exercice précédent, il s'agissait en premier lieu de la rémunération des comptes immobiliers (excédent des liquidités du compte d'exploitation des immeubles moins le besoin de financement net). Avec la collectivisation des placements directs dans des biens immobiliers en début d'exercice, cette rubrique est supprimée.

### 6.8.8 Frais d'administration des placements

(art. 48a al. 1b OPP 2)

#### Frais de gestion de la fortune

(inscrits au compte d'exploitation)	2017 en millions de CHF	2016 en millions de CHF
Frais de gestion de la fortune directement comptabilisés (1 <sup>er</sup> niveau de frais)	6.4	19.1
Frais de gestion de la fortune des placements collectifs (indicateurs des frais 2 <sup>e</sup> /3 <sup>e</sup> niveau de frais)	69.0	51.5
<b>Frais de gestion de la fortune comptabilisés</b>	<b>75.4</b>	<b>70.6</b>

#### Frais de gestion de la fortune directement comptabilisés

Les frais de gestion de la fortune directement comptabilisés englobent les charges liées à la gestion de la fortune (TER) de CHF 5.0 millions (exercice précédent CHF 17.0 millions), les frais de transaction et impôts (TTC) de CHF 0.9 million (CHF 1.6 millions) ainsi que les autres frais (SC) inchangés de CHF 0.5 million.

#### Frais de gestion de la fortune des placements collectifs

Les frais de gestion de la fortune des placements collectifs transparents en matière de frais sont indiqués conformément aux concepts de ratio des frais TER et apparaissent dans le compte d'exploitation en tant que frais de gestion de la fortune. Les rendements des différentes catégories de placements de la fortune ont été augmentés en conséquence. Le poste «Résultat net de l'activité des placements» demeure ainsi inchangé. Tous les placements collectifs sont considérés comme transparents en matière de frais au sens des directives de la CHS PP D-02/2013.

#### Indication des postes

	31.12.2017		31.12.2016	
	en millions de CHF	%	en millions de CHF	%
Placements directs	1 877.5	7.8	6 948.7	31.1
Placements collectifs transparents en matière de frais	21 918.4	91.4	15 253.6	68.4
Actifs opérationnels	197.3	0.8	117.1	0.5
Arrondi	0.1	0.0	-0.1	0.0
<b>Total des placements de la fortune</b>	<b>23 993.3</b>	<b>100.0</b>	<b>22 319.3</b>	<b>100.0</b>
<b>Taux de transparence en matière de frais</b> (part des placements transparents en matière de frais)		<b>100%</b>		<b>100%</b>
<b>Total des frais de gestion de la fortune inscrits au compte d'exploitation</b> (en % des placements transparents en matière de frais)		<b>0.314%</b>		<b>0.316%</b>
Frais de gestion de la fortune par CHF 100 de placements de la fortune		31.4 centimes		31.6 centimes

## 6.9 Explication des placements auprès de l'employeur et de la réserve de contributions de l'employeur

### 6.9.1 Placements auprès de l'employeur

À la clôture du bilan, la CPM disposait des avoirs suivants auprès des employeurs. Ces avoirs étaient entièrement couverts par des réserves de fluctuation de valeurs.

#### Placements auprès de l'employeur

	<i>en millions de CHF</i>	<b>31.12.2017</b> <i>en % des actifs disponibles</i>	<i>en millions de CHF</i>	<b>31.12.2016</b> <i>en % des actifs disponibles</i>
Actifs opérationnels	77.4	0.3	97.0	0.5
■ <i>comptes courants non garantis</i>	77.4	0.3	97.0	0.5
Liquidités	195.1	0.8	192.1	0.9
Arrondi	0.1	0.0	0.0	0.0
<b>Total</b>	<b>272.6</b>	<b>1.2</b>	<b>289.1</b>	<b>1.4</b>

#### Comptes courants non garantis

Les comptes courants sans garantie chez l'employeur se composent des contributions dues de CHF 18.2 millions (exercice précédent CHF 13.9 millions) et de l'avoir en compte courant envers la Fédération des coopératives Migros (FCM) de CHF 59.2 millions (CHF 83.1 millions). Les comptes courants sont rémunérés aux conditions du marché. Les avoirs bancaires chez l'employeur revêtent un caractère purement commercial et ne sont pas inscrits comme placements chez l'employeur.

#### Liquidités

Il s'agit ici de l'avoir en compte courant envers la FCM rémunéré aux conditions du marché.

#### Baux avec l'employeur

À la date de clôture du bilan, la FP-CPM Immobilier comptait des baux avec les entreprises du Groupe Migros d'un volume de loyers de CHF 43.2 millions (exercice précédent CHF 38.8 millions). Ce chiffre correspond à 12.8% (12.4%) de l'ensemble des loyers nets. Conformément à l'art. 57 al. 3 OPP 2 qui prévoit que les placements en biens immobiliers utilisés à des fins commerciales pour plus de 50% de leur valeur par l'employeur ne peuvent pas dépasser 5% de la fortune, la valeur capitalisée s'inscrit à CHF 740.9 millions (CHF 634.3 millions), ce qui correspond à un taux de 3.2% (3.0%) des actifs disponibles. Pour la première fois, les droits de superficie sont pris en considération dans les chiffres de l'exercice.

À la date de clôture du bilan, la CPM disposait de 96.7% de toutes les parts émises par la FP-CPM Immobilier en faveur de la catégorie de placement «biens immobiliers Suisse».

### 6.9.2 Explications sur la réserve de contributions de l'employeur

Pendant l'exercice sous revue, le taux d'intérêt inchangé s'est élevé à 0.05 %, ce qui correspond à l'intérêt de l'avoir en compte courant des entreprises-M auprès de la FCM. À la date de clôture du bilan, à l'instar de l'exercice précédent, 28 employeurs affiliés disposaient d'une réserve de contribution.

	2017 <i>en millions de CHF</i>	2016 <i>en millions de CHF</i>
<b>État au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>542.3</b>	<b>495.2</b>
Prélèvements	-3.3	-1.3
Apports	35.2	48.1
<b>Différence nette</b>	<b>31.9</b>	<b>46.8</b>
Intérêts	0.3	0.2
Arrondi	0.0	0.1
<b>État au 31 décembre</b>	<b>574.5</b>	<b>542.3</b>

### 6.10 Rétrocessions

Les gestionnaires de fortune externes et les conseillers spécialisés de la CPM ont attesté que, dans le cadre de leurs prestations de service pour la CPM au cours de l'exercice 2017, ils n'avaient touché aucune rétrocession.

## 7. Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

### 7.1 Compte de régularisation actif

Au terme de l'exercice sous revue, le poste du bilan se composait des éléments suivants:

	31.12.2017 en millions de CHF	31.12.2016 en millions de CHF
Aménagements intérieurs activés	4.7	5.5
Biens mobiliers/valeurs immatérielles	0.6	1.0
Autres postes	0.4	0.6
Arrondi	0.0	0.1
<b>Total</b>	<b>5.7</b>	<b>7.2</b>

Les aménagements intérieurs activés concernent les investissements pour les aménagements à la chose louée au siège de Schlieren. Cet investissement sera amorti sur une durée totale de dix ans (exercice précédent douze ans), ce qui correspond à la durée de location minimale convenue par contrat. Au cours de l'exercice sous revue, les charges exceptionnelles qui en découlent s'élèvent à TCHF 340. Le poste biens mobiliers/valeurs immatérielles comporte des acquisitions dont la valeur se maintient au-delà d'une année. La durée d'amortissement est de cinq ans tout au plus.

### 7.2 Autres dettes

Au terme de l'exercice sous revue, le poste du bilan se composait des éléments suivants:

	31.12.2017 en millions de CHF	31.12.2016 en millions de CHF
M-participation bénéficiaires de rentes	1.8	2.1
Dettes envers des tiers	1.6	1.7
Comptes courants	1.1	1.8
Arrondi	0.1	0.0
<b>Total</b>	<b>4.6</b>	<b>5.6</b>

Les dettes découlant de la M-participation bénéficiaires de rentes concernent des coupons que les entreprises-M remettaient aux collaborateurs jusqu'à la fin 1990 au début de l'embauche et à l'occasion d'anniversaires de service. Une restitution est possible en tout temps. La CPM est chargée du traitement de ces coupons rémunérés à un taux de 7% au moins. La différence par rapport à l'intérêt du marché est facturée aux employeurs respectifs. Les dettes envers des tiers et les comptes courants concernent les affaires opérationnelles et ont, en règle générale, un caractère à court terme.

### 7.3 Compte de régularisation passif

Au terme de l'exercice sous revue, le poste du bilan se composait des éléments suivants:

	31.12.2017 en millions de CHF	31.12.2016 en millions de CHF
Sorties en suspens	44.6	34.6
Prêts; engagement exercice suivant	0.0	7.0
Provisions personnel	1.9	1.4
Autres postes	1.1	1.2
<b>Total</b>	<b>47.6</b>	<b>44.2</b>

Les engagements découlant de sorties en suspens se composent de prestations de libre passage envers 1238 assurés (exercice précédent 1069 assurés). Les fonds seront transférés sous peu aux institutions de prévoyance ou de libre passage concernées.

Les engagements de l'exercice précédent découlant de prêts concernaient deux transactions conclues en décembre 2016 et inscrites en parallèle dans le portefeuille de la comptabilité titres (approche date de transaction). Les sommes des prêts ont été remboursées en janvier 2017.

Les provisions pour le personnel de CHF 1.9 million (CHF 1.4 million) se composent en premier lieu d'engagements latents découlant des soldes de jours de vacances accumulés et, désormais aussi, des soldes d'heures supplémentaires non encore compensées et de cadeaux d'ancienneté proportionnels.

#### 7.4 Provisions non techniques

À la date de clôture du bilan, les provisions non techniques concernent les contributions latentes obligatoires aux futures rentes de remplacement AVS-M de la CPM en tant qu'employeur. Les impôts latents sur les gains immobiliers et le transfert de propriété ainsi que les honoraires de notaire et émoluments du registre foncier latents qui ont grevé jusqu'à maintenant la caté-

gorie de placement des biens immobiliers Suisse ont été dissolus avec effet sur le résultat lors du transfert de la fortune à la FP-CPM Immobilier au 30 mars 2017. Les impôts latents sur les gains immobiliers sont désormais intégrés dans la catégorie de placement des biens immobiliers Suisse.

#### Provision non technique

Provisions pour	futures rentes de remplacement AVS-M	impôts sur les gains immobiliers et charges	Total	Total
	<i>en millions de CHF</i>	<i>en millions de CHF</i>	<i>2017 en millions de CHF</i>	<i>2016 en millions de CHF</i>
<b>État au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>0.4</b>	<b>249.2</b>	<b>249.6</b>	<b>223.6</b>
Variation	-0.1	-249.2	-249.3	26.0
<b>État au 31 décembre</b>	<b>0.3</b>	<b>0.0</b>	<b>0.3</b>	<b>249.6</b>

#### 7.5 Fonds libres

La variation des fonds libres se fait par le biais de l'excédent des produits et des charges. Dans le cas de liquidations partielles, une éventuelle répercussion sur les fonds libres intervient exclusivement dans le compte d'exploitation.

## 7.6 Frais d'administration

### Frais d'administration généraux

Au cours de la période sous revue, la direction a généré des frais d'administration généraux à hauteur de CHF 28.7 millions (exercice précédent CHF 27.6 millions). Ils comprennent les presta-

tions de la direction aux proches, les charges pour l'administration des placements directs de la fortune ainsi que les autres rendements de CHF 20.9 millions (CHF 19.6 millions).

### Frais d'administration

	2017 <i>en millions de CHF</i>	2016 <i>en millions de CHF</i>
Frais de personnel	19.0	18.1
Honoraires et prestations	4.3	4.6
Corrections de valeur et amortissements	2.1	1.8
Loyers des locaux	1.5	1.5
Communication/information assurés	0.7	0.7
Entretien des installations/petites acquisitions	0.2	0.2
Autres frais d'administration	0.8	0.8
Arrondi	0.1	-0.1
<b>Frais d'administration généraux avant répartitions/rendement</b>	<b>28.7</b>	<b>27.6</b>
Facturation aux proches de prestations de la direction découlant des Service Level Agreements	-18.6	-1.9
Rendement de la direction découlant des Service Level Agreements internes	-2.1	-17.4
Rendements divers	-0.2	-0.2
Arrondi	0.0	-0.1
<b>Total répartition/rendement</b>	<b>-20.9</b>	<b>-19.6</b>
<b>Total des frais d'administration généraux</b>	<b>7.8</b>	<b>8.0</b>

### Organe de révision/expert en matière de prévoyance professionnelle

Les charges des prestations de révision internes et externes et les charges de l'expert en matière de prévoyance professionnelle se sont élevées à respectivement CHF 0.2 million et CHF 0.1 million (exercice précédent CHF 0.3 million et CHF 0.2 million).

### Autorités de surveillance

Durant l'exercice sous revue, les charges de l'Autorité de surveillance LPP et des fondations du canton de Zurich se sont élevées à TCHF 19.7 (exercice précédent TCHF 18.4).

La Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHS PP) détermine les émoluments de surveillance annuels sur la base des frais effectifs. Au cours de l'exercice 2016, les émoluments de 2016 ont été facturés à un montant fixe de CHF 300 et un émolument supplémentaire flexible de 50 centimes (48 centimes) par personne assurée active et rente versée, d'où des charges de TCHF 40.7 (excédent des produits de TCHF 21.4 attribuable aux remboursements).

À la clôture, des charges de TCHF 60.4 (excédent des produits de TCHF 3.0) ont été inscrites à la rubrique des autorités de surveillance.

## 8. Demandes de l'autorité de surveillance

---

En date du 12 juillet 2017, l'Autorité de surveillance LPP et des fondations du canton de Zurich a pris connaissance sans conditions des comptes 2016.

## 9. Autres informations relatives à la situation financière

---

Aucune.

## 10. Événements postérieurs à la date du bilan

---

Aucun événement important postérieur à la date du bilan n'est à signaler.

# Rapport de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

**LIBERA**

Au Conseil de Fondation de la  
**Caisse de pensions Migros**  
Schlieren

Zurich, 15 février 2018

## **Attestation de l'expert en prévoyance professionnelle**

Sur la base des documents et des données fournis par la Caisse de pensions Migros, nous confirmons en tant qu'expert en prévoyance professionnelle au Conseil de Fondation et à l'Autorité de surveillance ce qui suit au 31 décembre 2017 :

- Libera est une société d'experts indépendants et agréés en matière de prévoyance professionnelle selon l'art. 52d et 52e LPP ainsi que l'art. 40 ss OPP2.
- L'examen de la Caisse de pensions Migros au 31 décembre 2017 est réalisé conformément aux directives techniques DTA de la Chambre Suisse des experts en caisses de pensions et plus particulièrement selon la DTA 5.
- Les capitaux de prévoyance et les provisions techniques ont été calculés avec les bases techniques LPP 2015 selon les tables de mortalité par génération et un taux d'intérêt technique de 2.0%.
- Avec une fortune de prévoyance de CHF 23'367.8 millions et un capital de prévoyance de CHF 19'574.9 millions, le degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2 s'élève à 119.4% au 31 décembre 2017.
- Les provisions techniques sont conformes au règlement sur la constitution de provisions et de réserves de fluctuation de valeur.
- La réserve de fluctuation de valeur qui s'élève à CHF 3'719.2 millions atteint son montant cible. Il existe des fonds libres à hauteur de CHF 73.6 millions.
- Le taux d'intérêt technique de référence selon la DTA 4 au 31 décembre 2017 est de 2.00% et correspond au taux d'intérêt technique de la Caisse de pensions Migros.
- Toutes les dispositions réglementaires actuarielles sur les prestations et le financement correspondent aux dispositions légales.
- La Caisse de pensions Migros offre au 31 décembre 2017 la garantie suffisante qu'elle peut remplir ses engagements de nature actuarielle. Elle satisfait donc les prescriptions selon l'art. 52e al. 1 LPP.

Meilleures salutations  
Libera SA



Jürg Walter, dipl. Math. ETH  
Expert en Caisses de Pensions CSEP  
Managing Director



Samuel Blum, MSc ETH  
Expert en Caisses de Pensions CSEP



## **Rapport de l'organe de révision** **au Conseil de fondation de la caisse de pensions Migros** **Schlieren**

### **Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels**

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la caisse de pensions Migros, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016.

#### **Responsabilité du Conseil de fondation**

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

#### **Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle**

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

#### **Responsabilité de l'organe de révision**

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

#### **Opinion d'audit**

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

---

PricewaterhouseCoopers AG, Birchstrasse 160, Postfach, 8050 Zürich  
Telefon: +41 58 792 44 00, Telefax: +41 58 792 44 10, [www.pwc.ch](http://www.pwc.ch)

PricewaterhouseCoopers AG est membre d'un réseau mondial de sociétés juridiquement autonomes et indépendantes les unes des autres.



### ***Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires***

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément (art. 52b LPP) et d'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les fonds libres avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers AG

Claudio Notter  
Expert-réviseur  
Réviseur responsable

Sebastian Heesch  
Expert-réviseur

Zürich, le 20 février 2018

#### **Impressum**

Éditeur: **Caisse de pensions Migros**, Wiesenstrasse 15, 8952 Schlieren

Concept et présentation graphique: **www.mendelin.com**

Crédit photo: **Simon Hallström, Zurich**

Illustrations: **fotolia.com**

Par souci de bonne lisibilité, l'emploi de la forme masculine fait indifféremment référence aux personnes de sexe masculin ou féminin.

Publié en français, allemand et italien dans Internet.  
La version allemande fait foi.



**Caisse de pensions Migros**  
Wiesenstrasse 15, 8952 Schlieren  
Tél. 044 436 81 11  
[www.mpk.ch](http://www.mpk.ch)  
[infofox@mpk.ch](mailto:infofox@mpk.ch)